Convention Territoriale Globale

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or,** représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, **Madame Bérengère CHABRIER-RODRIGUEZ** et par sa Directrice, **Madame Caroline MICHAL**, dûment signataire de la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf »

D'une part,

Et :

La **Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois**, représentée par son Président, **Monsieur Didier LENOIR**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 6 décembre 2022 ;

Ci-après dénommée « la Communauté de Commune »

D'autre part,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2016-2020, entre l'État, le Conseil Départemental, la Caisse Régionale Mutualité Sociale Agricole (Crmsab) et la Caf ;

Vu le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) 2017-2022 entre la Fédération des centres sociaux de Côte-d'Or, le Conseil Départemental, la Caisse Régionale Mutualité Sociale Agricole et la Caf ;

Vu la délibération de la Commission d'Action Sociale de la Caf en date du 26 mars 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 décembre 2022, figurant en **Annexe 6** de la présente convention.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les Caisses d'Allocations Familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale / vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- *aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;*
- *faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;*
- *créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;*
- *accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.*

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, avec au premier rang les collectivités locales. Les Communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la Caf de la Côte-d'Or, engagée dans une démarche ambitieuse de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), entend poursuivre, avec une attention marquée en faveur du développement durable, son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné (soutien aux projets et actions en faveur de l'accessibilité numérique, à une alimentation saine…).

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.
Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.
Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de lutte contre la pauvreté…
En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

LES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES SUIVANTES :

➔ **Un territoire rural attractif, doté d'un fort dynamisme démographique**

- Une densité de population très faible (29,7 habitants au km², contre 60,9 au niveau départemental) ;
- Un territoire qui connait une croissance démographique forte depuis 2007 mais dont le rythme tend à se ralentir depuis (variation annuelle de + 1,5 entre 2007 et 2012, contre + 0,4 entre 2013 et 2018) ;
- Une croissance démographique qui est aussi surtout liée à un flux migratoire très positif (le solde naturel étant similaire à celui des échelles départementale et nationale) ;
- Des dynamiques démographiques très hétérogènes qui se concentrent davantage au Sud-Ouest de l'EPCI ;
- Une attractivité réelle mais qui se limite principalement à la dimension résidentielle ;
- 81,8 % des actifs travaillent dans une commune autre que leur commune de résidence, dont 60 % quittent le territoire pour travailler ;
- Des mobilités quotidiennes qui déplacent aussi les besoins en termes de services (structures d'accueil de jeunes enfants, loisirs…) ;
- Des habitants attachés à leur territoire (surtout communes mais aussi bassin de vie).

➔ **Une population jeune et un territoire très familial**

- Un indice de jeunesse qui reste particulièrement élevé (102 % en 2017, contre 95 % à l'échelle du département), porté par une forte proportion des 0-14 ans qui représentaient 19,5 % de la population en 2018 ;
- Chez les 0-14 ans, les moins de 5 ans demeurent la tranche d'âge la moins représentés ;
- Sur le territoire du Mirebellois et Fontenois, les familles représentent la grande majorité, soit 73 % des ménages. Les ménages d'une personne représentent 26 % de l'ensemble, alors qu'en Côte-d'Or, ce chiffre est de 40 % ;
- Les ménages avec enfants constituent 41 % de l'ensemble des ménages (31 % En Côte-d'Or) ;
- 76 % des allocataires Caf / MSA sont des familles avec enfants contre 54 % au niveau de la Côte-d'Or ;
- La part des ménages monoparentaux reste relativement faible : 6 % de l'ensemble des ménages.

➔ **Des revenus élevés en moyenne pour une population largement active**

- Une Communauté de Communes qui présente un assez bon niveau de vie mais qui n'exclut pas la présence d'une fraction de la population précarisée ;
- En 2018, comparativement à l'échelle du département : un revenu médian supérieur (23 210 € contre 22 400 €) et un taux de pauvreté plus bas (7,5 % contre 11,3 %) ;
- Néanmoins, on observe des disparités territoriales : un taux de pauvreté de 6,9 % en 2014 sur le Mirebellois et de 13,6 % sur le Fontenois ;

Des partenaires s'interrogent sur les outils et les modalités de coopération adaptées à la prise en compte de cette population.

➔ **Les services à la population**

✓ **Petite enfance : une offre de service de bon niveau mais qui connait des tensions**

- Une petite-crèche et une Micro-crèche qui jouent un rôle d'inclusion et de mixité sociale mais qui connaissent une forte pression sur l'accueil ;
- Un niveau de couverture des besoins proche de la moyenne nationale mais fortement concentré sur l'accueil individuel ;
- 102 assistantes maternelles agréées pour 91 actives en 2021, dont plus d'un quart sont âgées de plus de 55 ans ;

- Un Relais Petite Enfance (RPE) qui dispose de 1,5 ETP ;
- Le territoire accueille des consultations de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- Une forte satisfaction du service (86 % des usagers sont satisfaits du mode d'accueil qu'ils utilisent) et peu de besoins d'accueil spécifiques signalés.
- Mais des enjeux de rééquilibrage :
  - La situation des enfants de 0 à 3 ans : le cumul des naissances domiciliées sur la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois est de 370 enfants de moins de 3 ans, dont 7,6 % dont les parents sont allocataires à bas revenus (17,7 % au niveau départemental) ;
  - Les familles avec un seul enfant (25 %) sont moins représentées que dans le département ;
  - Ce sont les familles avec 2 enfants qui prédominent (56 %). Le ou les parents de 66 % des enfants de 0 à 2 ans et de 3 à 5 ans travaille(nt) particulièrement dans le Mirebellois ;
  - Les deux structures collectives connaissent une forte pression sur l'accueil des familles. L'accueil individuel est le mode de garde majoritaire sur le territoire. 102 assistantes maternelles sont agréées pour 91 actives au 1er janvier 2021 (sources RPE). Le nombre d'assistantes maternelles actives a baissé depuis 2017 (118) ;
  - L'évolution de la situation des assistantes maternelles sur le territoire doit être surveillée car l'âge des assistantes maternelles du territoire est assez élevé, ce qui laisse présager des perspectives de départ en retraites dans les années à venir.

✓ **Enfance-jeunesse**

- Une intercommunalité qui propose une offre de loisirs diversifiée la tranche d'âge 3-17 ans : 7 sites périscolaires, 3 accueils de loisirs, et 2 espaces jeunes ;
- Une offre qui montre un souci d'équité territoriale ;
- Une fréquentation des sites périscolaires qui connait une forte augmentation ;
- Des services, parmi les mieux connus du territoire, surtout l'accueil péri et extra-scolaire (67 % et 59 % respectivement des habitants disent connaître ces accueils) ;
- Une offre d'activités de loisirs structurée et diversifiée qui fait appel aux ressources du territoire ;
- La scolarité et l'accompagnement à la parentalité : une préoccupation centrale des familles, avec notamment une attente non négligeable d'accompagnement scolaire et d'espaces d'échanges ;
- Des partenaires actifs aux côtés de la Communauté de Communes (Mission locale, Maison des adolescents et des parents, secteur associatif vivant, Conseil départemental de la Côte-d'Or) et une école de musique, de danse et des arts du cirque (« École des 3 Arts ») de qualité avec des articulations avec les structures petite enfance et périscolaires. ;
- Mais une situation particulièrement contrastée entre les 2 territoires (une population scolarisée 18-25 ans beaucoup plus faible sur le Fontenois) ;
- La Communauté de Communes est signataire d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT).

✓ **La restauration scolaire**

- Pour maîtriser la qualité des repas des enfants et s'assurer de leur parfaite traçabilité, la Communauté de Communes a fait le choix, il y a plus de 10 ans, de créer la cuisine centrale gérant ainsi directement la production des repas.
- Un tarif unique et accessible afin que ce service puisse bénéficier au plus grand nombre des familles du territoire.

➔ **L'accès aux droits et l'action sociale**

- Un territoire relativement aisé, ce qui n'exclut pas des difficultés sociales pour une partie des habitants. En 2020, près de 250 ménages étaient suivis par les travailleurs sociaux du Conseil départemental ;
- Depuis 2020, le territoire dispose d'un accueil France Services dont la mission est d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives et de les orienter vers les partenaires adéquates ;
- Un partenariat de qualité s'est noué entre les travailleurs sociaux du département et l'équipe chargée de l'animation de France Services ;
- Une vingtaine de partenariats interviennent au sein de France Services, en lien avec les problématiques de l'emploi, de l'insertion, de la justice, du maintien à domicile, de la parentalité…

➔ **Des services à destination des personnes âgées et dépendantes présents sur le territoire mais qui sont à renforcer**

- La population de l'EPCI connaît un mouvement de vieillissement lent mais continu, tout en restant en deçà des moyennes départementales. La part des habitants âgés de 60 ans et plus est de 26,4 % et la part des habitants âgés de 75 ans et plus est de 8,6 % ;
- Le territoire accueille des structures d'accueil collectif pour personnes âgées (MAPA sur Fontaine-Française, EHPAD Mirebellois, EHPAD Belleneuve), Établissement privé, services d'aide à domicile ADMR et Atome ;
- Des réponses publiques ou privées proposent la livraison des repas à domicile garantissant aucune zone blanche en la matière sur le territoire, mais qui offre des prestations très variables d'une commune à l'autre ;
- Des réponses insuffisantes pour les personnes en situation de dépendance : liste d'attente importante pour les EHPAD, insuffisance de soins infirmiers, absence de solution pour les personnes handicapées vieillissantes… ;
- Des besoins exprimés par les personnes de plus de 70 ans (entretien de leur logement et aide pour les repas), avec une réponse de proximité qui n'existe pas (pour 40 % des répondants) notamment dans le Fontenois ;
- Une offre de loisirs pour personnes âgées existante mais qui doit s'ouvrir davantage sur l'intergénération et à l'accès universel à la culture et aux sports.

➔ **Une situation favorable du point de vue de l'emploi et une population plutôt qualifiée**

- Le taux d'activité des 15-64 ans est de 77,4 % en 2018, plus élevé que celui du département qui est de 74,1 % ;
- Un taux de chômage au contraire inférieur (6,7 % en 2018) à celui de la population à l'échelle départementale (11,3 %) ;
- Mais des disparités territoriales entre le Mirebellois et le Fontenois en matière de niveau d'études et de catégories socioprofessionnelles ;
- Et des difficultés d'insertion pour une partie de la jeunesse avec un taux de chômage de 25 % alors qu'il est de moins de 7 % pour l'ensemble de la population du territoire.

➔ **Le logement**

- Un parc de logement qui s'est fortement développé. Le parc de résidences principales a augmenté de 49 % entre 1990 et 2018 ;
- Les propriétaires représentaient 82,3 % en 2018, contre 59,9 % au niveau du département ;
- La part des locataires reste faible : 16,1 % (dont 4 % de locataires en HLM) ;
- Des projets de lotissements sont à l'étude ou en cours de réalisation avec une projection à 8 ans de 85 nouvelles familles attendues sur le territoire.

➔ **L'animation de la vie locale**

- Le territoire bénéficie d'une vie associative très riche : 134 associations œuvrent dans différents domaines (sport, culture, solidarité, animation locale…), structurée par 2 offices intercommunaux ;
- Un travail important effectué en faveur de l'accès au sport des enfants ;
- L'École des 3 Arts garantit une grande accessibilité à la pratique artistique et culturelle à tous les publics du territoire ;
- De nombreuses associations culturelles actives qui animent la vie locale.

LES OBJECTIFS COMMUNS DE DÉVELOPPEMENT ET DE COORDINATION DES ACTIONS SONT AINSI DÉFINIS :

✓ Développer l'offre d'accueil petite enfance et l'adapter aux besoins des familles dans toute leur diversité ;
✓ Poursuivre et diversifier l'engagement du territoire, en matière d'accueil de l'enfance et de la jeunesse ;
✓ Soutenir l'animation de la vie locale et construire un projet culturel et sportif inclusif pour le territoire ;
✓ Renforcer la solidarité en direction des personnes les plus fragiles et leur donner accès à la vie locale ;
✓ Rapprocher les services publics des habitants.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 : Objet de la Convention Territoriale Globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.
Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- *d'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes* (figurant en **Annexe 1** de la présente convention) ;
- *de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin ;*
- *de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements* **(Annexes 2 et 2 bis)** *;*
- *de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants* **(Annexe 3).**

La Ctg est un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants pour la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois et la Caf. Il devra être tenu compte dans le déroulement de la Ctg, des orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles ; document qui constituera un appui à la déclinaison des politiques locales dans les domaines de l'enfance, de la parentalité et de l'éducation à la citoyenneté et du Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

La Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois pourra également mobiliser d'autres partenaires dans le cadre de son projet social de territoire et déterminera les modalités de collaboration avec chacun d'entre eux.

Article 2 : Le champ d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes se basent sur le déploiement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion 2018 / 2022 de la Caf de la Côte-d'Or.

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion 2018 / 2022 de la Caf 21 – Extraits :

1) Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;

Pérenniser l'offre d'accueil collective existante et poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre, tout en améliorant la réponse aux besoins des parents et la qualité des modes de prise en charge des enfants dans leur diversité.

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience.
La Caf met en œuvre les moyens nécessaires pour soutenir l'accueil individuel en poursuivant le maillage territorial des Ram et le soutien de l'exercice de la profession d'assistant maternel.

La Caf comme la collectivité pourront se saisir de l'opportunité du plan rebond "Petite Enfance" pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et continuer à développer des modes d'accueil.

Accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans
L'objectif est de contribuer à la structuration des parcours éducatifs sur les territoires. Il s'agira notamment de généraliser le volet enfance / jeunesse dans les Schémas Départementaux de Services aux Familles et de renforcer la mobilisation de la Caf dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (Pedt).

Dans ce cadre, l'action de la Caf visera de manière prioritaire, à :

- *poursuivre le soutien aux Alsh, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité ; faciliter l'accès aux loisirs des enfants, notamment les plus défavorisés ;*
- *soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants et dynamiser les départs en vacances.*

Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie
La Caf s'engage à :

- *accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents ;*
- *renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen ;*
- *soutenir l'engagement des jeunes notamment par une aide pour l'obtention du Bafa et l'accueil de jeunes en service civique ;*
- *soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation.*

2) Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;

Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants
La Caf s'engage à accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ; soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ; accompagner et prévenir les ruptures familiales, notamment grâce à la promotion des offres de services accompagnant les séparations pour favoriser la coparentalité, à la fois sur le champ :

- *de l'information (séances d'information parent après la séparation) ;*
- *de l'accompagnement des situations les plus fragiles (travail social, aide à domicile, aide au recouvrement des pensions alimentaires) ;*
- *du maintien des liens parents / enfants (espaces rencontres) ;*
- *de l'apaisement des conflits (médiation familiale).*

Enfin, renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs en offrant une information exhaustive, et, dès que possible territorialisée, quant à l'ensemble des ressources

et actions de soutien à la parentalité, notamment par la mise à jour de monenfant.fr, et les promouvoir auprès de leurs potentiels usagers (familles et partenaires).

3) Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

Contribuer à l'accompagnement social des familles
La Caf joue un rôle central et constitue un acteur incontournable dans le dispositif d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité. Ainsi :

- *la contribution de la Caf sera renforcée via la mise en place de parcours interbranches, associant par ailleurs les acteurs de la sphère socioprofessionnelle acteurs (conseils départementaux, pôle emploi, missions locales…) afin de mobiliser dans une approche globale l'ensemble des leviers participant à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle. Cette implication s'inscrit dans le respect des missions dévolues à la Caf et à chaque acteur et sera formalisée dans l'ensemble des conventionnements territoriaux ;*
- *de même, l'intervention des travailleurs sociaux est étroitement articulée à celle d'autres professionnels intervenant en contact des usagers et dans la gestion des prestations monétaires. Cette articulation sera renforcée dans le cadre méthodologique des parcours visant à un parcours usager plus efficient.*

De plus, la Caf mettra en œuvre le socle national d'intervention sociale rénové sur l'ensemble du territoire départemental.

Développer l'accès au droit
Dans le cadre de la démarche mise en œuvre au niveau national, la Caf contribuera à :

- *déployer plus largement ou maintenir un niveau élevé de rendez-vous des droits en cohérence avec le développement de parcours coordonnés en inter branches par événement ou situation de vie ;*
- *renforcer entre partenaires la connaissance des usagers pour adapter le contenu des offres de services aux spécificités des publics sur les territoires, notamment en inscrivant des thématiques et actions d'accès aux droits dans les conventions territoriales globales ;*
- *améliorer la détection des droits et l'information en renforçant sa connaissance des profils d'allocataires pour développer les ciblages proactifs de bénéficiaires potentiels de droits ;*
- *développer et optimiser les échanges dématérialisés avec les partenaires dans une logique d'accès aux droits et de simplification des démarches puisque la connaissance anticipée des changements de situation, des ouvertures ou des fins de droits permettra de mettre en place une identification de bénéficiaires potentiels. Sur la base de ces échanges, la Caf mettra en œuvre les dispositifs proactifs de lutte contre le non-recours.*
  À ce titre, la Communauté de Communes s'engage à faciliter l'exercice des missions de la Caf, notamment lorsque que celles-ci nécessitent une présence physique sur le territoire.

4) Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;

Soutenir les politiques du logement et contribuer à la mise en œuvre de leurs réformes
La Caf s'engage à informer, en appui de la communication nationale, et accompagner les allocataires lors de la mise en œuvre des aides aux logements. Elle veillera à créer les conditions d'échanges et de partenariat optimum avec les bailleurs.
Pour renforcer l'action en faveur de la prévention et du traitement des situations de vulnérabilité liées au logement, la Caf devra :

- *poursuivre et optimiser les partenariats avec les différents acteurs mobilisés dans la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne ;*
- *continuer ses efforts de détection le plus en amont possible des situations d'impayés et renforcer sur l'ensemble du territoire l'offre d'accompagnement social en faveur des allocataires pour favoriser la résorption de l'impayé et le maintien dans le logement ou le relogement de l'allocataire et le cas échéant de sa famille ;*
- *poursuivre l'aide des ménages pour le maintien dans un logement décent, à travers la sensibilisation des bailleurs privés sur le respect* des normes de décence.

5) Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'Animation de la Vie Sociale notamment dans les territoires prioritaires ;

La Caf joue un rôle central et constitue un acteur incontournable dans le dispositif d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité. Ainsi :

- la contribution de la Caf sera renforcée via la mise en place de parcours interbranches, associant par ailleurs les acteurs de la sphère socioprofessionnelle acteurs (conseils départementaux, pôle emploi, missions locales…) afin de mobiliser dans une approche globale l'ensemble des leviers participant à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle. Cette implication s'inscrit dans le respect des missions dévolues à la Caf et à chaque acteur et sera formalisée dans l'ensemble des conventionnements territoriaux ;
- de même, l'intervention des travailleurs sociaux est étroitement articulée à celle d'autres professionnels intervenant en contact des usagers et dans la gestion des prestations monétaires. Cette articulation sera renforcée dans le cadre méthodologique des parcours visant à un parcours usager plus efficient.

De plus, la Caf :

- mettra en œuvre le socle national d'intervention sociale rénové sur l'ensemble du territoire ;
- devra créer les conditions de maintien ou d'accroissement des équipements « Animation de la Vie Sociale », notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurale ;
- veillera (en lien avec l'ensemble des partenaires des territoires), au-delà de la création, du développement ou du maintien de structures, a ce que celles-ci diversifient leur offre pour développer, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'accès des jeunes et des familles a des actions d'accompagnement des parents, une offre de socialisation précoce pour les familles de jeunes enfants, des actions d'accueil et d'écoute des jeunes et des solutions d'accès aux droits.

Article 3 : Les champs d'intervention de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

En application des dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes a pour compétences :

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1- Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2- Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT,
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme.

3- Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations.

4- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

5- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

1- Politique du logement et cadre de vie :

- Programme Local de l'Habitat,
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- Programmes d'intérêt général.

2- Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Aménagements routiers liés directement à des réalisations d'intérêt communautaire,
- Voies internes des zones d'activités.

3- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire,
- Construction, entretien, fonctionnement et gestion de l'école des 3 arts,
- Entretien et gestion des équipements sportifs déclarés d'intérêt communautaire et réalisation, entretien et gestion de tout nouvel équipement qui, par sa spécificité, sa fréquentation et sa capacité d'accueil, s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire communautaire.

4- Action sociale d'intérêt communautaire :

- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des structures d'accueil de la petite enfance (multi-accueil, halte-garderie, Micro-crèche, Relais Petite Enfance),
- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements péri scolaires, extra scolaires et de la restauration scolaire,
- Création de services pour l'accueil des jeunes (11-18 ans),
- Soutien et/ou contractualisation avec tout organisme ou collectivité agissant dans le domaine de l'action sociale, de l'aide à la personne et de l'illettrisme sur l'ensemble du territoire (RASED),
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES :

- Création, aménagement, entretien et gestion des circuits de randonnées pédestres, équestres et cyclables inscrits au PDIPR,
- Soutien financier aux actions socio-éducatives et aux échanges linguistiques des collèges du territoire communautaire,
- Soutien administratif et financier aux offices intercommunaux des sports et de la culture et aux jumelages communautaires.
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,

Ainsi, dans les domaines où elle est habilitée à exercer, la Communauté de Commune assume dans les domaines suivants :

✓ **Petite Enfance**

- La gestion d'une petite-crèche pour les 0-4 ans "Les P'tits Cailloux" située à Mirebeau-sur-Bèze (23 places) ;
- La gestion d'un Relais Petite Enfance avec 3 points d'accueil : Mirebeau-sur-Bèze, Belleneuve et Fontaine-Française, ainsi que des animations sur le territoire ;
- La coordination des actions et lieux de la petite enfance : assistants maternels, Relais Petite Enfance et Micro-crèche à Fontaine-Française (gestion ADMR).

✓ **Enfance Jeunesse**
- La gestion du service d'accueil péri et extrascolaire : 7 sites d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement répartis sur le territoire (Arceau, Beire, Belleneuve, Bèze, Fontaine-Française, Mirebeau-sur-Bèze, Renève) ;
- La gestion des écoles maternelles et élémentaires sur les 7 pôles scolaires ;
- La Gestion d'un service Jeunesse pour les 11-17 ans à Mirebeau-sur-Bèze et à Fontaine-Française ;
- L'action d'intérêt communautaire auprès du collège et du RASED.

✓ **Restauration scolaire**
- La gestion d'un pôle de restauration scolaire : cuisine centrale à Mirebeau-sur-Bèze avec livraison de repas en liaison froide sur les 7 sites d'accueil de loisirs sans hébergement et à la petite-crèche.

✓ **Sport**
- La gestion et l'entretien d'équipements sportifs : Complexe sportif à Mirebeau-sur-Bèze et Belleneuve ; aires sportives situées à Mirebeau-sur-Bèze et Belleneuve ; terrains de tennis situés à Beire-le-Châtel ;
- La mise à disposition gratuite des installations sportives aux associations du territoire ;
- Le prêt de véhicules aux associations dont un adapté aux personnes à mobilité réduite ;
- Le soutien financier aux associations sportives ;
- L'édition d'un guide des associations ;
- L'organisation annuelle du Forum des Associations.

✓ **Culture**
- Le prêt de véhicules aux associations dont un adapté aux personnes à mobilité réduite ;
- Le soutien financier aux associations culturelles ;
- L'édition d'un guide des associations ;
- L'organisation du Forum des Associations ;
- La gestion de l'École des 3 Arts (musique, danses et arts du cirque).

✓ **Tourisme**
- La promotion du Tourisme : création et gestion d'un Office de Tourisme intercommunal et de 2 bureaux d'informations touristiques à Bèze et Fontaine-Française ;
- Le développement d'équipements touristiques tels que les sentiers de randonnées pédestres.

✓ **Vie Économique / Emploi / Habitat**
- L'adhésion à la Mission Locale ;
- L'adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais ;
- Le prêt de locaux (B2i Bâtiment Insertion Intergénérationnel) pour les permanences de la Mission Locale, de Flexiservices, ainsi que pour l'activité de Défi 21, participation financière pour le poste d'agent administratif ;
- L'adhésion au PETR : notamment participation à l'élaboration du SCOT dans ce cadre ;
- La création, aménagement, entretien et gestion de Zones d'Activité Économique.

✓ **Environnement / Déchets Ménagers**
- L'adhésion au Syndicat Mixte des Ordures Ménagères d'Is-sur-Tille ; la Communauté de Communes se charge de la facturation de la redevance sur le territoire ;
- L'adhésion au Syndicat intercommunal d'aménagement de la Tille Aval, de la Norge et de l'Arnison et au syndicat mixte d'aménagement de la Vingeanne pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

➔ **Petite Enfance**

L'offre de service était en 2017 relativement bien calibrée, malgré une vigilance qui restait de mise sur l'évolution quantitative, du fait que l'offre repose essentiellement sur des assistantes maternelles dont le nombre a fortement chuté.

L'offre est ainsi aujourd'hui insuffisante sur l'accueil collectif et non compensée sur l'accueil individuel.

La Micro-crèche va évoluer vers une structure Multi-accueil avec des locaux plus grands. La promotion du métier d'assistante maternelle est un enjeu fort pour la collectivité, face à une profession vieillissante.

En matière d'accueil collectif, la présence d'une liste d'attente montre une tension. Une nouvelle structure d'accueil à Arceau / Beire est en projet. Cette offre viendra compléter la réimplantation de la Micro-crèche dans des locaux plus grands et le déplacement du Multi accueil existant à Mirebeau.

➔ **Enfance Jeunesse et jeunesse**

Pour le Mirebellois et Fontenois qui a beaucoup investi dans une offre de services à destination de la jeunesse, les enjeux se situent dans la consolidation et l'adaptation de l'existant et ce à plusieurs niveaux :

- Celle des capacités d'accueil en lien avec l'évolution des effectifs scolaires ;
- Celle du renforcement des partenariats avec l'Education Nationale, autour de projets pédagogiques articulés et dans le cadre d'une continuité d'accueil.

D'autres sujets apparaissent importants comme le renforcement des actions autour de la parentalité (enfance comme jeunesse) ainsi que la question de l'insertion, de la prévention et de l'accompagnement des 16/25 ans les plus en difficulté.

➔ **Animation de la vie locale**

La Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois a développé ou soutenu depuis plusieurs années une offre importante et diversifiée, en matière de vie associative, de culture et de sports. Il s'agit de poursuivre dans cette lancée en pérennisant et développant diverses actions :

- En matière de vie associative : poursuivre le soutien aux associations par le biais des Offices intercommunaux et associer les associations à la construction du projet culturel et sportif du territoire ;
- En matière de sports : améliorer et dynamiser les équipements sportifs du territoire : piscine intercommunale avec la poursuite du programme « Savoir nager » et le renforcement de la dimension récréative ; la réfection de la toiture du tennis couvert à Belleneuve et des éclairages… ;
- En matière de culture : promouvoir l'École des 3 Arts et ses projets, notamment en direction de la pratique amateure et aller vers les personnes les plus éloignées de la culture ; fédérer les acteurs de la culture et soutenir les initiatives, pour proposer une offre diversifiée ; construire un projet culturel qui pourrait donner naissance à un temps fort durant les vacances estivales.

➔ **Accès aux droits et action sociale**

L'action sociale

Dans un contexte de développement de la précarité pour une fraction de la population du Mirebellois et Fontenois (vieillissement s'accompagnant souvent d'une baisse des ressources ; augmentation des dépenses contraintes liées au logement et à l'énergie ; familles arrivant sur le territoire en accession à la propriété et faisant face aux coûts liés à la double motorisation…), il y a un véritable enjeu à développer les leviers d'actions des communes et/ou de la Communauté de Communes, en lien étroit avec le Conseil départemental et avec l'ensemble des acteurs de la solidarité (associations, institutions…).

En effet, l'absence ou la faible existence de CCAS en complémentarité de l'intervention du Conseil départemental (notamment pour les personnes seules) aboutit à une situation très difficile en matière d'aide alimentaire.

Les pistes de travail dans ce domaine se structurent autour du développement d'une action sociale à l'échelle de l'intercommunalité.

L'accès aux droits
La France Services a permis de renforcer l'accès aux services dans un territoire rural mal desservi malgré les efforts de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois. Il constitue aussi un espace où peuvent se croiser de nombreux partenaires, ce qui permet des échanges d'information et le cas échéant l'élaboration de projets communs.

Les perspectives de développement de la France Services se structurent autour de deux grandes orientations :

- Développer le réseau des partenaires locaux de France Service ;
- Faciliter l'accès au numérique et l'accompagnement des publics fragiles.

Les **Annexes 2, 2 bis et 3** à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 : Engagement des partenaires

La Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

À l'issue du Contrat Enfance et Jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1[1] à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en **Annexe 2 et 2 bis**. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser, selon leur disponibilité, des moyens humains et matériels (données, statistiques...) et à associer si besoin d'autres partenaires pour la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage composé de représentants de la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois.

[1] Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.
Cette instance :

- *assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,*
- *contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,*
- *veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,*
- *porte une attention particulière aux initiatives et aux innovations ainsi qu'à la mise en œuvre des actions sur le territoire.*

Le comité de pilotage est porté par la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois et coanimé avec la Caf de la Côte-d'Or. Le comité de pilotage pourra évoluer dans le cas d'un élargissement des signataires par voie d'avenant durant la période de la convention.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité. La Caf sera destinataire de l'ensemble des contenus et donnera son aval avant diffusion.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties, figurent en **Annexe 4** de la présente convention.

Article 7 : Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 : Évaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'**Annexe 4** de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

À l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.
Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de **l'Annexe 5**.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du **1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.**
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**
  En cas de non-respect, par l'une des parties, de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

  Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**
  La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**
  La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**
  La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
  La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- **Recours contentieux**
  Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Dijon, le 12 octobre, en 2 exemplaires originaux.

Cette convention comporte 17 pages paraphées par les parties.

Fait à Mirebeau, le 9 décembre 2022
LE PRESIDENT
de Communauté de Communes Mirebellois Fontenois

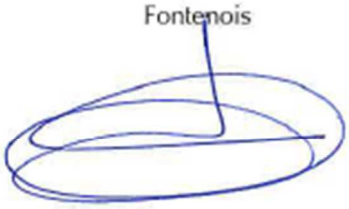

Didier LENOIR

Fait à Dijon, le 9 décembre 2022
La DIRECTRICE
de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

Caroline MICHAL

Fait à Dijon, le 9 décembre 2022
La PRÉSIDENTE
du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

Bérengère CHABRIER-RODRIGUEZ
Pô Jacques MALLOT

ANNEXES

- **Annexe 1** Diagnostic partagé / Portrait de Territoire
- **Annexe 2** Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale éligibles au bonus territoire
- **Annexe 2 bis** Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire
- **Annexe 3** Plan d'actions 2022 / 2026 – Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés
- **Annexe 4** Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
- **Annexe 5** Évaluation Tableau de suivi des actions
- **Annexe 6** Décision du conseil communautaire en date du 6 décembre 2022

PORTRAIT DE TERRITOIRE

«Communauté de communes du Mirebellois et du Fontenois»

32 communes - Nombre d'habitants : 12 604
(Source INSEE - Résultats du recensement 2018 publié le 1er janvier 2021)

Superficie : 424 km².
Densité de population : 29.8 habitants au km2
(France 104.6, Côte d'Or 60.9, Dijon 3 877.8, moyenne des villes 168))

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Côte d'Or
Cafdata Intra

La communauté de communes est créée au 1er janvier 2017 par fusion de la communauté de communes du Mirebellois et de la communauté de communes du Val de Vingeanne.

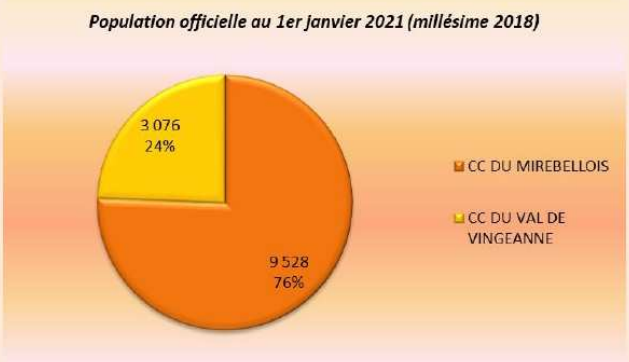

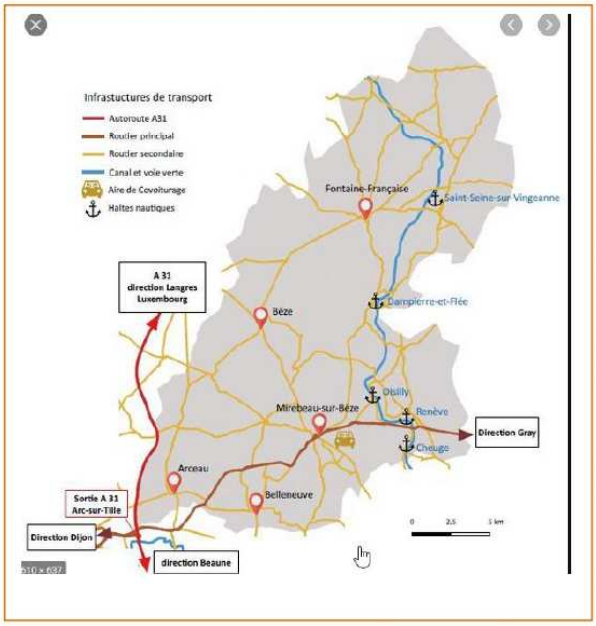

Evolution de la population du territoire

Population en historique depuis 1968

Année	Population	Densité moyenne (hab/km²)
1968	7629	18,0
1975	8170	19,3
1982	9483	22,4
1990	9644	22,7
1999	10177	24,0
2007	11323	26,7
2012	12252	28,9
2017	12623	29,8

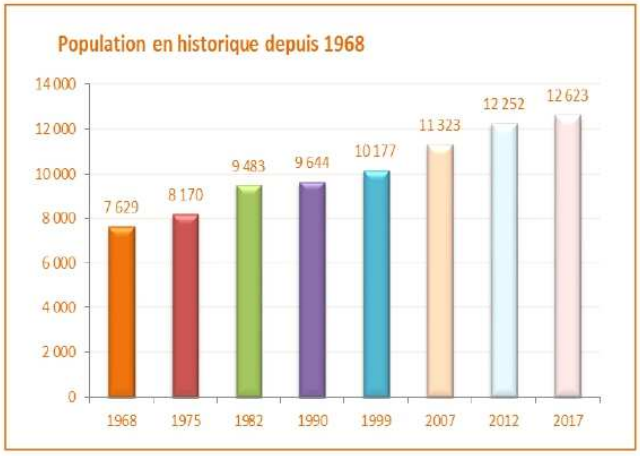

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.

La population de la communauté de communes est en progression régulière.

Evolution de la population de la Communauté de communes.(définitions en annexe : glossaire)

Indicateurs démographiques en historique depuis 1968 -							
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	1,0	2,1	0,2	0,6	1,3	1,6	0,6
due au solde naturel en %	0,0	0,1	–0,0	0,1	0,3	0,4	0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	1,0	2,0	0,2	0,5	1,1	1,2	0,4
Taux de natalité (‰)	14,4	12,9	11,9	11,1	12,7	13,0	10,5
Taux de mortalité (‰)	14,1	11,6	12,0	10,3	9,8	8,7	9,0

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales - État civil.

Evolution des Naissances et décès

Sources Insee

Le nombre des naissances

et à la hausse du nombre des décès

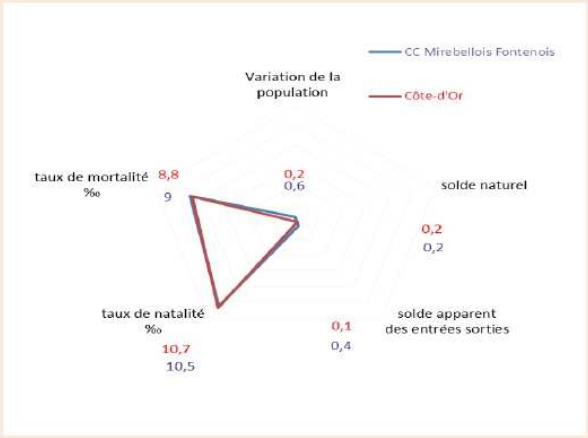

Population : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %

Communauté de communes du Mirebellois et du Fontenois : population en vigueur au 1er janvier 2020 –Recensement Insee de la population – millésime 2017

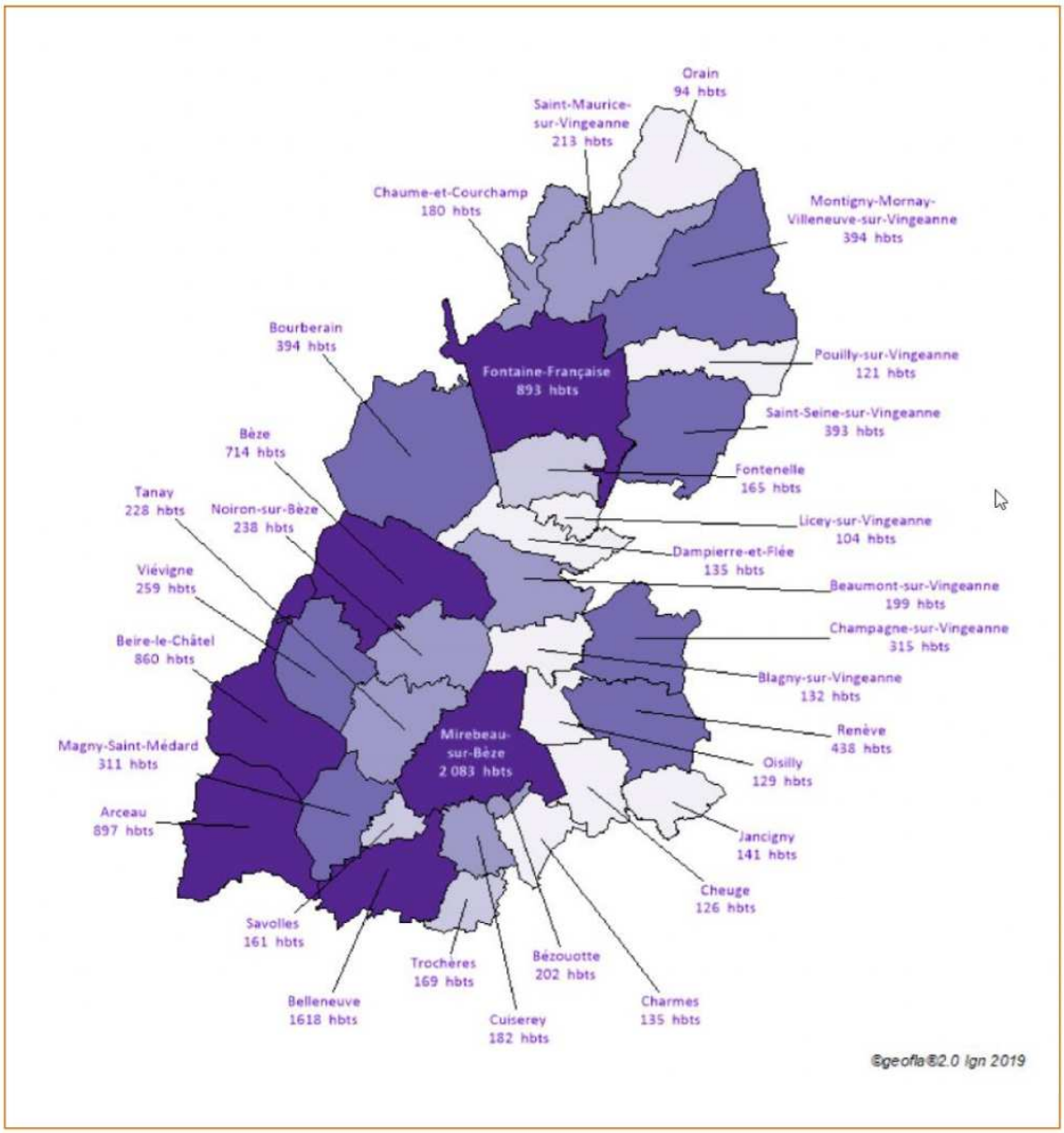

Indicateurs démographiques.(définitions en annexe : glossaire)

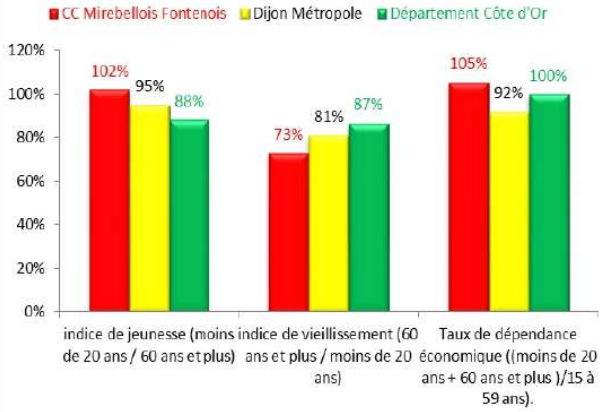

Sources : RP Insee 2017

Note de lecture :

- **indice de jeunesse** : 2,65 jeunes de moins de 2O ans pour 1 personne de 60 ans et plus

-**indice de vieillissement** : 4 personnes de moins de 20 ans pour 1 personne de 65ans et plus

-**taux de dépendance économique :** 2 personnes de 20 ans à 59 ans (actives) pour 1 personne de moins de 20 ans ou plus de 60 ans (économiquement dépendante),

La population par tranches d'âges : Insee

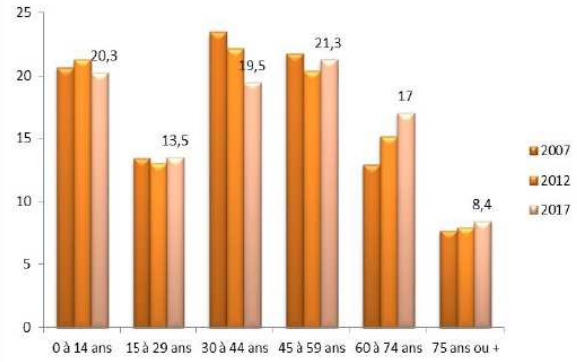

Sources : RP Insee 2017

	CC Mirebellois Fontenois	Dijon métropole	Département
Moins de 15 ans	3 269	39 150	88 918
moins de 20 ans	3 206	59 090	124 878
60 ans et plus	2 384	62 284	141 700
65 et plus	6 475	47 867	108 152
15 à 59 ans	6 850	152 203	303 201

Données Insee RP 2017

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	6270	100	6353	100
0 à 14 ans	1328	21	1240	20
15 à 29 ans	843	13	860	14
30 à 44 ans	1190	19	1270	20
45 à 59 ans	1386	22	1301	21
60 à 74 ans	1098	18	1042	16
75 à 89 ans	398	6	531	8
90 ans et plus	27	0	110	2
0 à 19 ans	1667	27	1602	25
20 à 64 ans	3506	56	3463	55
65 ans ou plus	1096	18	1288	20

Répartition de la population par tranches d'âges et par sexes (en %)

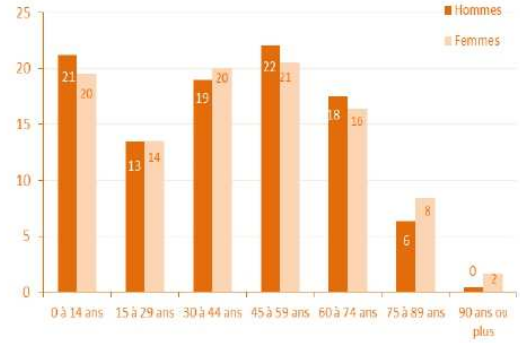

Sources données Insee RP2017

Les structures familiales

Répartition des ménages selon leur composition- données Insee

	Recensement 2007	Recensement 2017	*Répartition % 2007*	*Répartition % 2017*
Hommes seuls	476	636	*10,7*	*12,5*
Femmes seules	568	699	*12,8*	*13,7*
Un couple sans enfant	1453	1622	*32,8*	*31,8*
Un couple avec enfant(s)	1606	1668	*36,3*	*32,7*
Une famille monoparentale	267	401	*6,0*	*7,8*
Ensemble	4370	5026	*98,6*	*98,5*

Les ménages autres sans familles ne sont pas indiqués (56 en 2007 ert 80 en 2017)
Sources : Insee, RP2007 et RP2017, exploitations complémentaires.

RP Insee 2017	Fontenois	Mirebellois	CC MIREBELLOIS ET FONTENOIS	Côte d'Or
Couples sans enfant	52%	46%	48%	50%
Couples avec enfant	40%	46%	45%	38%
Mono parents	7%	8%	8%	11%

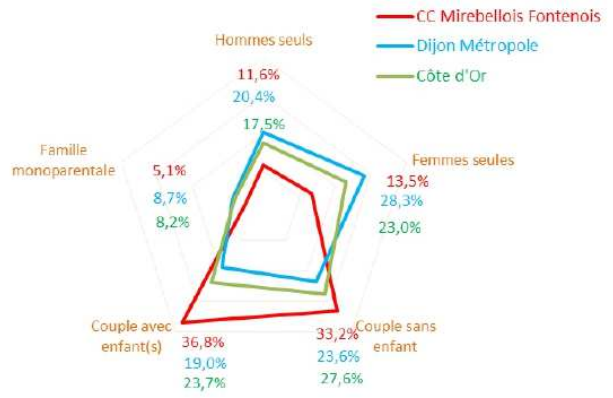

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020

La répartition par typologies familiales est très différente d'un territoire à l'autre.
Le graphique ci-contre montre la présence de couples avec ou sans enfant nettement plus dans la communauté de communes tandis que les hommes seuls et les femmes seules sont nettement sous représentés.
De même, la part des familles mono parentales est également inférieure à celles des territoires de comparaison.

Les compositions familiales

Familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans	2007	2017	Evolution
Fam 0 enfant	1590	3710	14%
Fam 1 enfant	712	1807	2%
Fam 2 enfants	746	727	15%
Fam 3 enfants	239	855	6%
Fam 4 enfants ou plus moins	68	253	1%

Sources Insee RP 2007 – RP 2017

Nombre d'enfants par familles

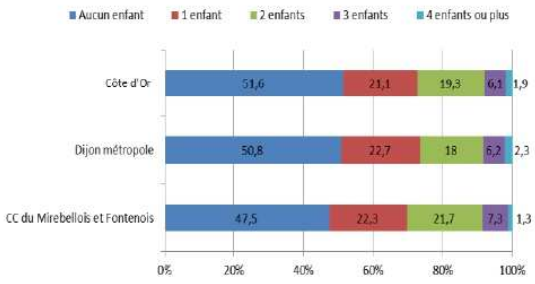

Sources : Insee, RP2007 et RP2017, exploitations complémentaires,

Les allocataires de la Caf et la population couverte sur la commune

Population couverte par la Caf de la Côte d'Or : taux départemental 46 %

CC du Val de Vingeanne	2016	2017	2018	2019
Nombre d'allocataires	473	468	454	472
Nombre allocataires avec enfants	315	311	293	293
nombre de personnes couvertes	1369	1353	1291	1306
population Insee	3090	3099	3096	3086
Taux de couverture	44%	44%	42%	42%

CC du Mirebellois	2016	2017	2018	2019
Nombre d'allocataires	1407	1384	1379	1459
Nombre allocataires avec enfants	1034	1029	1022	1023
nombre de personnes couvertes	4375	4323	4309	4374
population Insee	9347	9443	9521	9537
Taux de couverture	47%	46%	45%	46%

CC Mirebellois et Fontenois	2016	2017	2018	2019
Nombre d'allocataires	1880	1852	1833	1931
Nombre allocataires avec enfants	1349	1340	1315	1316
nombre de personnes couvertes	5744	5676	5600	5680
population Insee	12437	12542	12617	12623
Taux de couverture	46%	45%	44%	45%

La Msa compte 132 allocataires dans la communauté de communes et 344 personnes couvertes.
Les deux organismes réunis couvrent 47.7% de la population du territoire, soit une majoration de près de 3% par la MSA.
Les allocataires MSA représentent 6% de l'ensemble des allocataires CAF+MSA.

		Mirebellois	Fontenois	Mirebellois et Fontenois
allocataires	Caf+MSA	1 563	500	2 063
	Caf	1 459	472	1 931
% allocataires Msa		6%	6%	6%
personnes couvertes	Caf+MSA	4 630	1 394	6 024
	Caf	4 374	1 306	5 680
population Insee		9 537	3 086	12 623
Taux de couverture	Caf+MSA	48,5%	45,2%	47,7%
	Caf	45,9%	42,3%	45,0%

Les allocataires par tranches d'âges

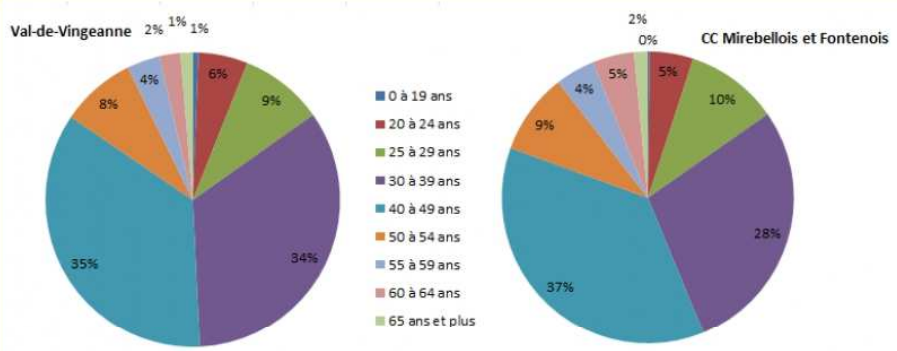

Sources Caf _données 2019

Profils d'allocataires très similaires sur les 2 territoires, mais plutôt plus âgée sur le Mirebellois.

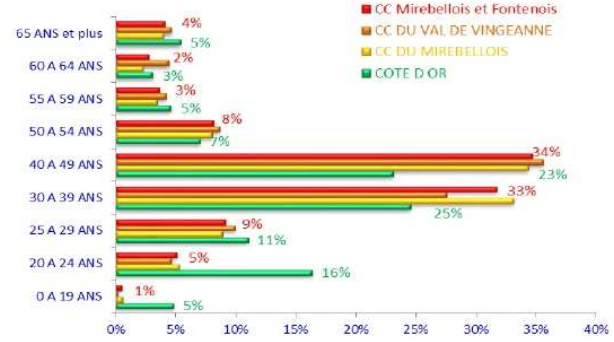

Sources base communale allocataires décembre 2019

Les allocataires de 30 à 54 ans sont nettement plus représentés dans la communauté de communes que dans l'ensemble du département.

A contrario, les moins de 25 ans y sont sous représentés

Données Caf population couverte : Répartition des ménages selon leurs compositions.

Evolution : structures familiales	2016	2017	2018	2019
nombre allocataires isolés	470	456	468	555
nombre allocataires couples sans enfant	61	56	50	56
nombre allocataires couples avec enfants	1105	1100	1090	1083
nombre mono parents	244	240	225	233
nombre allocataires	1880	1852	1833	1927

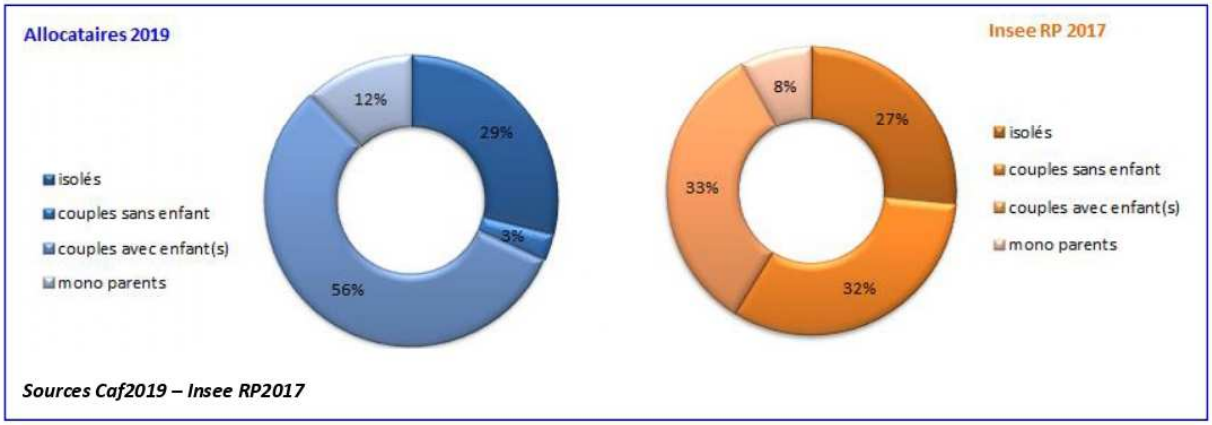

Sources Caf2019 – Insee RP2017

Le recensement est une estimation de la population sur 5 ans (2015 à 2019), en faisant la moyenne sur l'année intermédiaire (2017).
A partir de ces données Insee, il est possible d'avoir une estimation du taux de couverture par la Caf des différentes catégories de population : Effectifs de population Caf / effectifs de population Insee

Evolution taux couverture par la Caf	Caf déc2016/ RP2017	Caf déc2019 /RP2017
isolés	35%	42%
Couple sans enfant	4%	3%
Couple avec enfants	66%	65%
Monoparentales	61%	58%
Ensemble familles avec enfants	14%	14%

Globalement, les familles avec enfants sont surreprésentées dans la population des allocataires de la Caf : 68% contre 41% dans la population globale de la CCMF, +23% les couples avec enfant et + 4 % pour les familles mono parentales.
A l'instar des familles avec enfants, les personnes isolées 29%, sont également surreprésentées, + 2 points par rapport à la population globale (27%).
Les couples sans enfant, qui représentent 32% de la population globale Insee, sont à contrario, sous représentés dans la population allocataire, seulement 3 %.

Cependant, l'estimation du taux de couverture par la Caf des personnes isolées progresse nettement, + 7 points. Celle des couples aurait plutôt tendance à régresser.
Le taux de couverture des mono parents, 58 % est en baisse, et est relativement faible. Dans d'autres territoires, ce taux peut être supérieur à 100 (tenant compte du décalage entre la période de recensement le fichier de la Caf)

Les familles avec enfants.

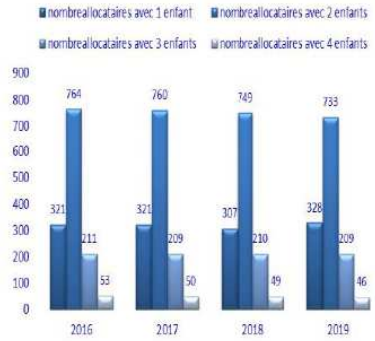

Caf 2019

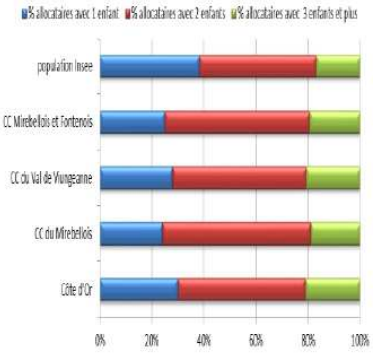

Caf 2019

Part d'allocataires avec enfants dans la population des allocataires de la Caf par territoires

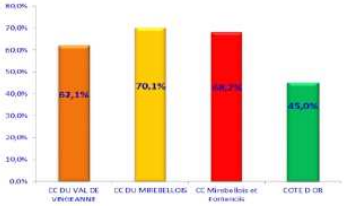

Données Caf 2019

Répartition des familles avec enfants selon le nombre d'enfants à charge	allocataires 2019	population Insee RP millésime 2017
familles avec 1 enfant	25%	38%
familles avec 2 enfants	56%	45%
familles avec 3 enfants et plus	19%	17%

Evolution taux couverture par la Caf	Caf déc2018 /RP2017	Caf déc2019 /RP2017
Fam 1 enfant	44,2%	45.1%
Fam 2 enfants	89,4%	85.7%
Fam 3 enfants et plus	82%	79,2%

69.1% des familles avec enfants de la communauté de communes sont couvertes par la Caf (70.9% en 2016). Les familles du territoire, avec un seul enfant, sont moins représentées dans la population allocataire que sur le département. Cependant, le taux de couverture des familles avec un seul enfant progresse sur le territoire, ce qui peut traduire une fragilisation de cette population.

Les enfants d'allocataires, nés dans l'année

nombre enfants	CC du Mirebellois	CC du Val de Vingeanne	CC Mirebellois et Fontenois
nés dans l'année = 0 an	84	32	116
0 an rang 1 = premier enfant	29	9	38
0 an rang 2 = 2ème enfant	40	18	58
0 an rang 3 et + = 3ème enfant ou plus	15	5	20

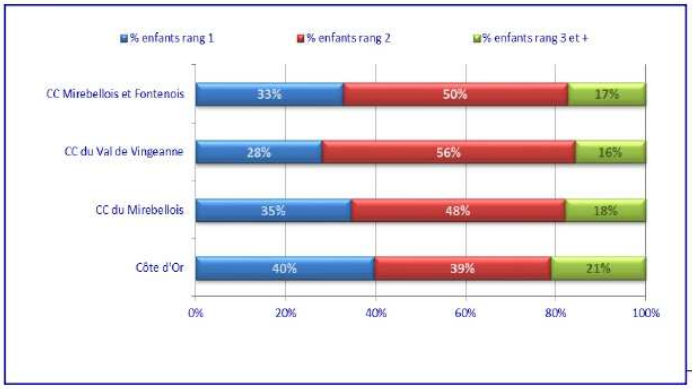

33 % des enfants nés dans l'année, dans la communauté de communes, sont le premier enfant de l'allocataire. Ce taux est de 40% pour l'ensemble du département.

8

La population des moins de 25 ans données Insee RP 2017

Nombre de jeunes par âges

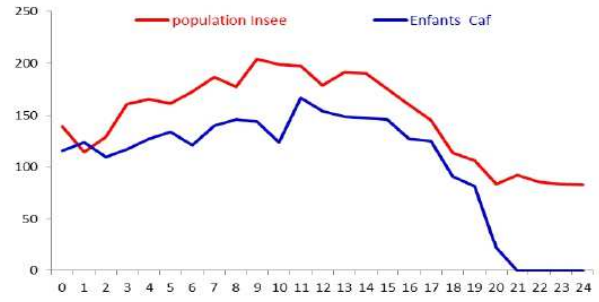

Sources Insee – RP détaillé 2017,
Caf bases communales allocataires décembre 2019

Sur une population de 3 699 jeunes de moins de 25 ans estimée par l'Insee, 2 613 bénéficient, en tant que personne couverte, directement ou indirectement d'une prestation versée par la Caf, soit près de 7 enfants sur 10. Ils sont près de 100% avant 16 ans

Ci-contre : nombre d'individus par « âges révolus » - *voir glossaire.*

- **La courbe Insee Rp 2017** détaille l'estimation de la population de référence Insee, au 1er janvier 2020.
- **La courbe Caf décembre 2019** détaille les effectifs d'enfants d'allocataires, présents dans le fichier définitif de décembre 2019.Bien que les définitions des populations ne soient pas rigoureusement les mêmes, des observations peuvent en être déduites :

Jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, les effectifs d'enfants à charge d'un allocataire, et couvert à ce titre par au moins une prestation sont très proches de la population globale du même âge. A partir de 17 ans, la population d'enfants couverts diminue de façon très significative.

Zone géographique	Sources	17 à 24 ans	12 à 16 ans	6 à 11 ans	0 à 5 ans
Département	Insee	59 312	31 710	37 033	34 053
Mirebellois	Insee	598	669	879	693
Fontenois	Insee	198	227	258	178
Mirebellois et Fontenois	Insee	796	896	1 137	870
Département	Caf	12 015	25 025	31 359	28 522
Mirebellois	Caf	244	557	661	567
Fontenois	Caf	76	166	181	161
Mirebellois et Fontenois	Caf	320	723	842	728

Estimation du taux de couverture par la Caf des enfants par tranches d'âges.

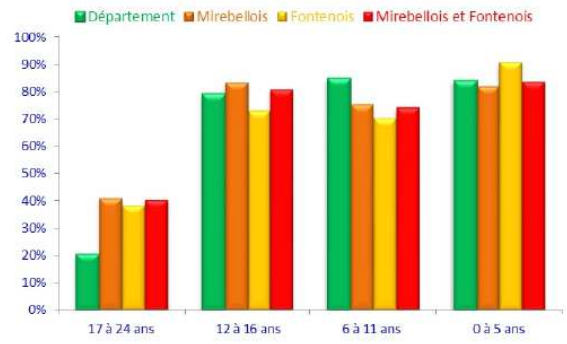

RP2017 – Caf2019

Le taux de couverture évolue selon la tranche d'âges des enfants. Comparé à la moyenne départementale, le taux de couverture des enfants de 17 à 24 ans dans la communauté de communes est élevé, s'autant que le graphique ne tient compte que de la seule population des enfants à charge et pas des jeunes allocataires en titre.
A contrario, il semblerait que les 6 à 11 ans soient moins couverts que la moyenne départementale.
La couverture des enfants de moins de 6 ans dans le Fontenois est plus élevée.

Situation des enfants sur le territoire

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	616	440	71,4	69,7	73,1
6 à 10 ans	939	917	97,6	97,2	98
11 à 14 ans	758	746	98,4	98,3	98,6
15 à 17 ans	481	461	95,9	94,8	96,8
18 à 24 ans	650	279	42,9	35,1	51,6
25 à 29 ans	571	18	3,1	1,8	4,3
30 ans ou plus	8 353	54	0,6	0,4	0,8

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

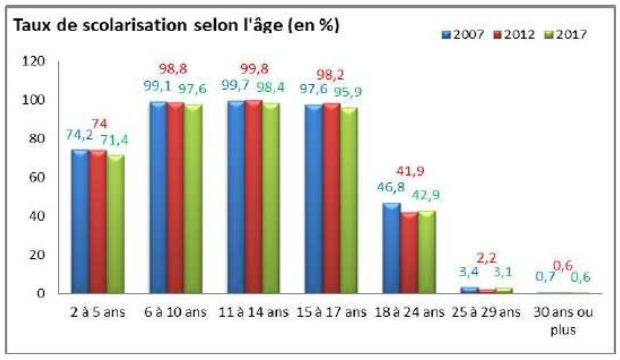

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales.

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

La petite enfance :

Naissances domiciliées PMI

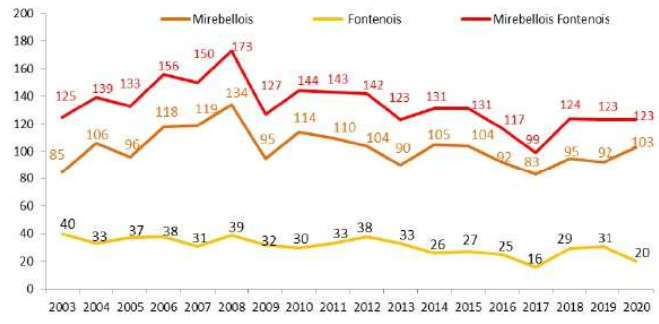

Sources Conseil départemental services de la PMI

Globalement, depuis un pic en 2008,la tendance du nombre des naissances domiciliées est à la baisse.

Le cumul des naissances domiciliées affiche :

- **370 enfants de moins de 3 ans** dont 290 sur le Mirebellois.
- **347 enfants de 3 à 5 ans inclus** dont 279 sur le Mirebellois.

Soit un total 717 enfants de moins de 6 ans nés dans la communauté de communes (estimation Insee des moins de 6 ans = 693 enfants)

Familles allocataires et enfants de moins de 6 ans : Un taux de mono parentalité relativement faible 8 % (département 16%)

562 familles et 728 enfants de moins de 6 ans qui perçoivent des prestations versées par le Caf. 8% sont des familles mono parentales (16% pour le département).

- 321 familles qui ont 350 enfants de moins de 3 ans :
  5 % sont des familles mono parentales (12% département).
- 352 familles qui ont 378 enfants de 3 à 5 ans.
  10% sont des familles mono parentales (24 % Dijon métropole et 18% département).

→ **Familles allocataires et enfants de moins de 3 ans**

Evolution de la part des parents d'enfants de moins de 3 ans dont le parent unique ou les 2 parents travaillent.

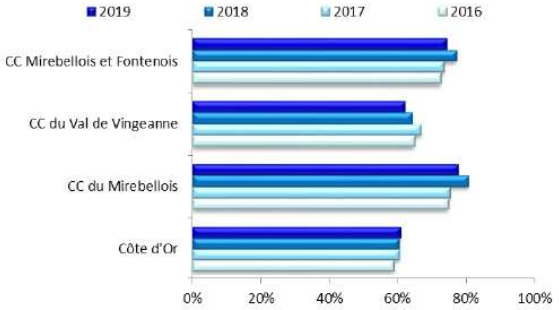

Source Base communale des allocataires Décembre 2019

74 % des parents d'enfants de moins de 3 ans travaillent. C'est plus que la moyenne du département 61%.

C'est le Mirebellois qui élève la moyenne avec 78% tandis que le Fontenois est plus proche de la moyenne départementale avec 62%.

- Sur 323 femmes ayant des enfants de moins de 3 ans, 271 occupent un emploi, soit 84 % des mères - Département 76%
- Mirebellois 86 %
- Fontenois 76 %

CC Mirebellois et Fontenois

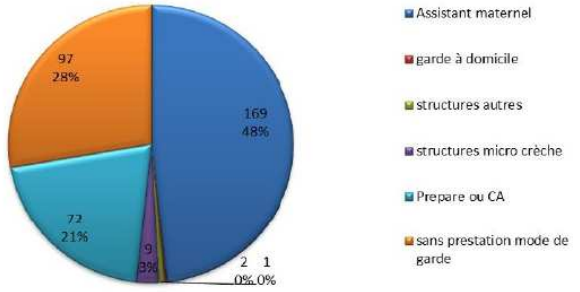

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 – enfants<3ans

Côte d'Or

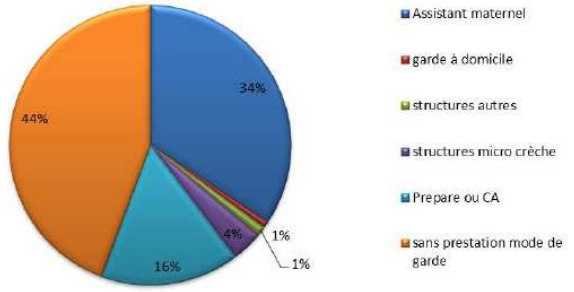

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 – enfants<3ans

CC du Mirebellois

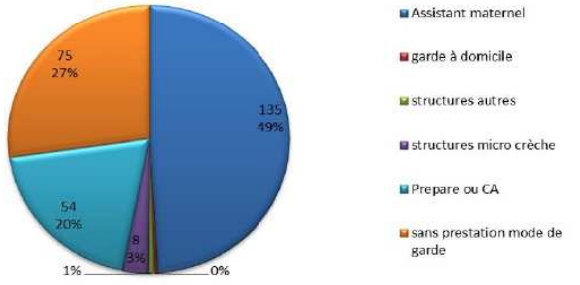

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 – enfants<3ans

CC du Val de Vingeanne

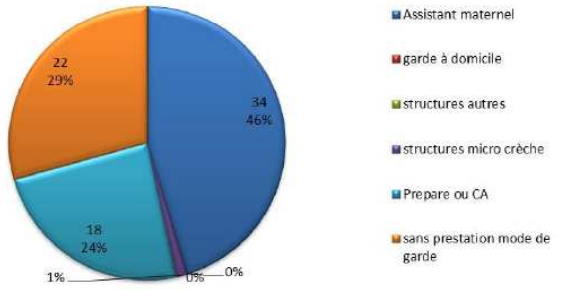

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 – enfants<3ans

→ **Les familles allocataires et enfants de3 à 5 ans**

Evolution de la part des parents d'enfants de 3 à 5 ans dont le parent unique ou les 2 parents travaillent.

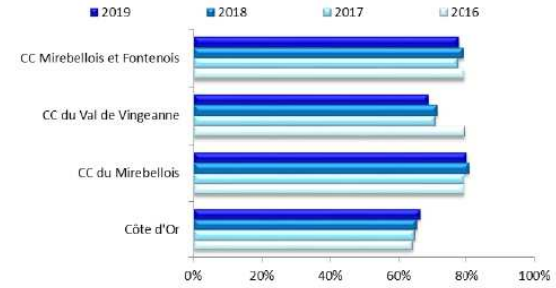

Source Base communale des allocataires Décembre 2019

→ **Les modes de garde de la petite enfance**

Côte d'Or

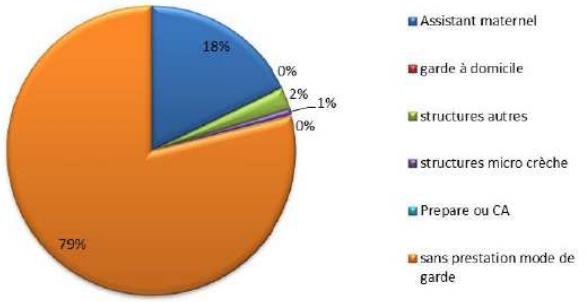

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 enfants3 à 5 ans

CC Mirebellois et Fontenois

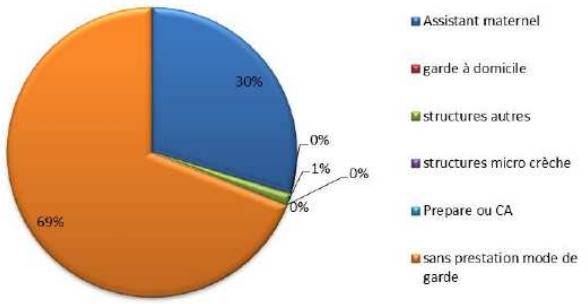

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 enfants3 à 5 ans

CC du Mirebellois

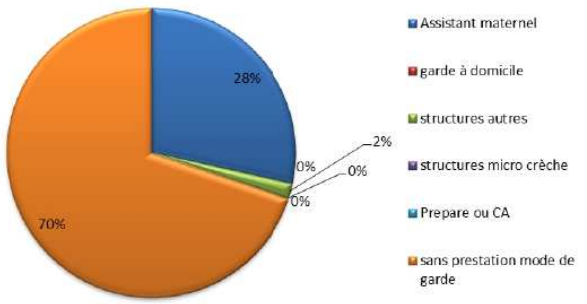

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 enfants3 à 5 ans

CC du Val de Vingeanne

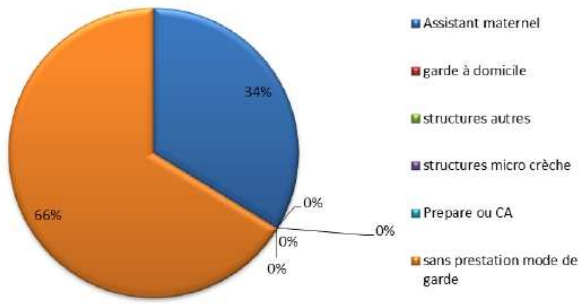

Source Base communale des allocataires Décembre 2019 enfants3 à 5 ans

Garde individuelle – les assistants maternels :

Agréments PMI

nombre d'assistants maternels agréés par la Pmi au 31 décembre de l'année				
	2017	2018	2019	2020
CC du Mirebellois	108	100	95	80
CC du Val de Vingeanne	29	25	26	24
CC Mirebellois et Fontenois	**137**	**125**	**121**	**104**
nombre de places agréées par la Pmi au 31 décembre de l'année				
	2017	2018	2019	2020
CC du Mirebellois	360	337	321	281
CC du Val de Vingeanne	94	84	90	88
CC Mirebellois et Fontenois	**454**	**421**	**411**	**369**
nombre moyen de places agréées par assistant maternel par la Pmi au 31 décembre de l'année				
	2017	2018	2019	2020
CC DU MIREBELLOIS	3,3	3,4	3,4	3,5
CC DU VAL DE VINGEANNE	3,2	3,4	3,5	3,7
CC Mirebellois et Fontenois	**3,3**	**3,4**	**3,4**	**3,5**

Sources Département – Service de PMI – au 31 décembre de l'année

Trois services existent :

- **Le Relais Petite Enfance est la porte d'entrée de la Petite Enfance** : il répond à toute question concernant la petite enfance et les modes possibles de garde. Il est connu également sous le nom de RAM Relais Assistants Maternels puisqu'il anime le réseau des assistants maternels.
- **Les P'tits Cailloux** à Mirebeau est un multiaccueil, c'est-à-dire qu'il accueille les enfants de 0 à 4 ans de manière ponctuelle ou régulière.
- **La Micro-crèche** à Fontaine accueille 10 enfants de 0 à 5 ans de manière régulière.

Les trois structures se retrouvent régulièrement pour des animations communes.

Activité des assistants maternels au 31 décembre 2019 – données Acoss Paje emploi

NOM NIVEAU GEOGRAPHIQUE	CC du Mirebellois et Fontenois			
	2016	2017	2018	2019
CNTPAJE NB ASSISTANTES MATERNELLES ACTIVES ANNEE REFERENCE	123	118	111	100
CNTPAJE NB ASSISTANTES MATERNELLES ACTIVES MOIS REFERENCE	109	109	93	89
CNTPAJE NB ENFANTS GARDES	320	312	265	260
CNTPAJE NB ENFANTS 0 AN GARDES ASSISTANTES MATERNELLES	37	35	39	36
CNTPAJE NB ENFANTS 1 AN GARDES ASSISTANTES MATERNELLES	79	73	67	74
CNTPAJE NB ENFANTS 2 ANS GARDES ASSISTANTES MATERNELLES	78	80	79	68
CNTPAJE NB ENFANTS 3 ANS GARDES ASSISTANTES MATERNELLES	59	54	46	44
CNTPAJE NB ENFANTS 4 ANS GARDES ASSISTANTES MATERNELLES	53	50	40	34
CNTPAJE NB ENFANTS 5 ANS GARDES ASSISTANTES MATERNELLES	46	45	37	38
CNTPAJE NB ENFANTS RESIDANT	352	337	308	294
CNTPAJE NB ENFANTS GARDES COMMUNE RESIDENCE	187	176	149	138

En 2019, 100 assistantes maternelles sur les 104 que compte le territoire ont été actives au moins un mois dans l'année.

sur 260 enfants de moins de 6 ans sont gardés par une assistante maternelle de la communauté de commune.

264 enfants de la commune sont gardés par une assistante maternelle dont 138 sur leur commune de résidence.

Les communes dépendent de 7 pôles scolaires avec restauration scolaire
Arceau, Beire-le-Châtel, Belleneuve, Bèze, Fontaine-Française, Mirebeau-sur-Bèze, Renève.

Accueils de Loisirs

La Communauté de Communes est responsable sur le territoire du Mirebellois et Fontenois de l'accueil péri (avant, après l'école et pendant la pause méridienne) et extrascolaire (mercredis et vacances) pour les 3-11 ans ainsi que de la restauration scolaire.

L'enfance :

Familles allocataires et enfants de 6 à 11 ans :

Evolution de la part des parents d'enfants de 6 à 11 ans dont le parent unique ou les 2 parents travaillent.

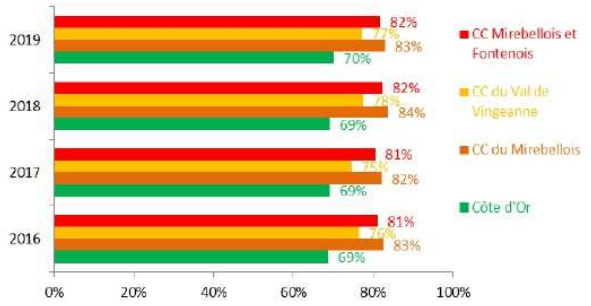

Source Base communale des allocataires Décembre 2019

669 familles et 842 enfants de 6 à 11 ans qui perçoivent des prestations versées par le Caf. 15% sont des familles mono parentales (14% Mirebellois, 17% Val de Vingeanne, 24 % pour le département).

Evolution de la part des parents d'enfants de 12 à 15 ans dont le parent unique ou les 2 parents travaillent.

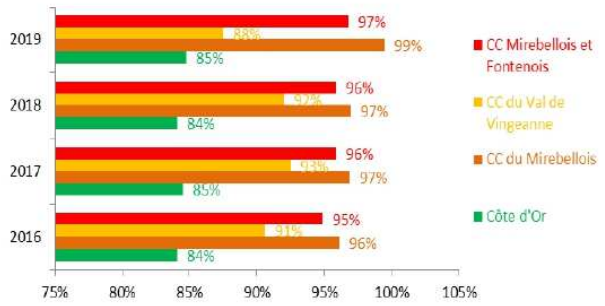

Source Base communale des allocataires Décembre 2019

500 familles et 596 enfants de 12 à 15 ans qui perçoivent des prestations versées par le Caf. 19 % sont des familles mono parentales (20% Mirebellois, 14% Val de Vingeanne, 28 % pour le département).

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	616	440	71,4	69,7	73,1
6 à 10 ans	939	917	97,6	97,2	98
11 à 14 ans	758	746	98,4	98,3	98,6

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Ecoles élémentaires

Source : Données éducation nationale

Ecole primaire	2019-2020
cp	140
ce1	134
ce2	156
cm1	142
cm2	135
total élèves	**712**
Nombre classes	**31**
Ulis	**12**

Allocation de rentrée scolaire ***(sources Caf)***

nombre enfants ouvrant droit à l'allocation de rentrée scolaire ARS	Mirebellois	Val de Vingeanne	CC Mirebellois et Fontenois
5 à 10 ans	251	84	335
11 à 14 ans	208	73	281
15 à 17 ans	142	51	193

Part des enfants d'allocataires scolarisés

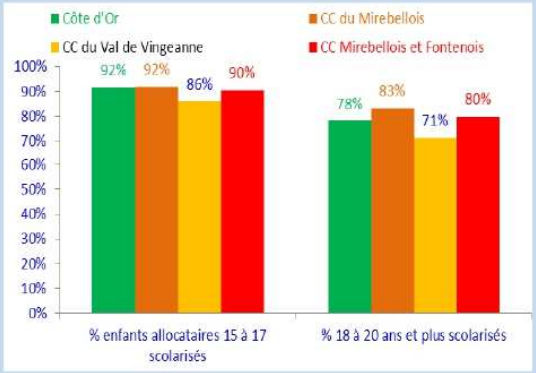

Part des enfants bénéficiaires de l'ARS par tranches d'âges

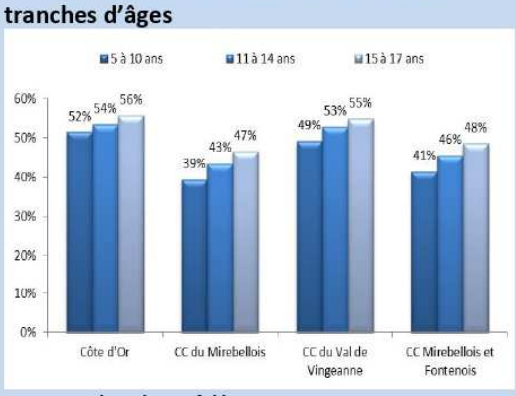

Sources : données Caf déc 2019

23% des allocataires de la communauté de communes bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (25% dans le Fontenois). C'est plus que la moyenne départementale qui est à 18%.

Les aides individuelles au temps libre de la Caf - année 2019	Côte d'Or	CC du Mirebellois	CC du Val de Vingeanne	CC Mirebellois et Fontenois
NB ALLOCATAIRES AVEC ENFANTS	49 061	1 023	293	1 316
nombre familles ouvrant droit Aide au temps libre	15 364	174	70	244
part des familles ouvrant droit à l'Aide au temps libre	***31%***	***17%***	***24%***	***19%***
nombre familles bénéficiaires Aide au temps libre	1 652	14	2	16
% familles utilisant l'Aide au temps libre	***11%***	***8%***	***3%***	***7%***
Nombre d'enfants ouvrant droit Aide au Temps libres	31 518	371	148	519
somme montants versés Aide au temps libre	316 920,89 €	3 011,73 €	384,71 €	3 396,44 €

La jeunesse

40 familles et 44 enfants de 16 à 17 ans qui perçoivent des prestations versées par le Caf. 40 % sont des familles mono parentales (41 % Dijon métropole, et 34 % pour le département).

Evolution de la part des parents d'enfants de 16 à 17 ans dont le parent unique ou les 2 parents travaillent.

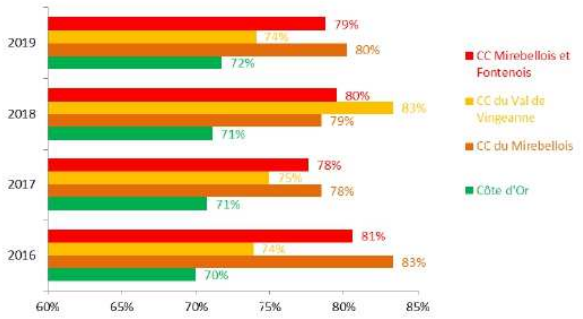

Source Base communale des allocataires Décembre 2019

Taux de scolarisation des 18 à 25 ans			
Plombières	2007	2012	2017
15 à 17 ans	97.6	98.2	95.9
18 à 24 ans	46.8	41.9	42.9

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales

Le taux de scolarisation est inférieur à celui du département.
- 15 à 17 ans : 96.2
- 18 à 24 ans : 59.1

Les enfants âgés de 16 à 20 ans et plus à charge d'un allocataire					
	Côte d'Or	CC du Mirebellois	CC du Val de Vingeanne	CC Mirebellois et Fontenois	% CC Mirebellois et Fontenois
scolaires	85%	85%	86%	86%	87%
Apprentis	3%	3%	3%	3%	4%
salarié	2%	2%	2%	2%	2%
sans activité	10%	10%	9%	9%	7%
inconnu	0%	0%	0%	0%	0%

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2017

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	9 244	4 581	4 663
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	21,2	18,3	24,1
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,7	3,8	5,6
CAP, BEP ou équivalent	30,2	36,8	23,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,9	16,4	17,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau	13,5	12,4	14,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau	7,6	5,8	9,3
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau	5,8	6,5	5,3

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

Parentalité

Le parent qui élève seul son enfant :

233 allocataires mono parents dont 58 perçoivent l'allocation de soutien familial soit 25% (27% pour le Mirebellois et 17% pour le Val d'e Vingeanne ; 33%département).
Les mono parents couvrent en moyenne 2,6 personnes (2.7 pour le Mirebellois et 2.4 pour le Val de Vingeanne ; département 2,7)

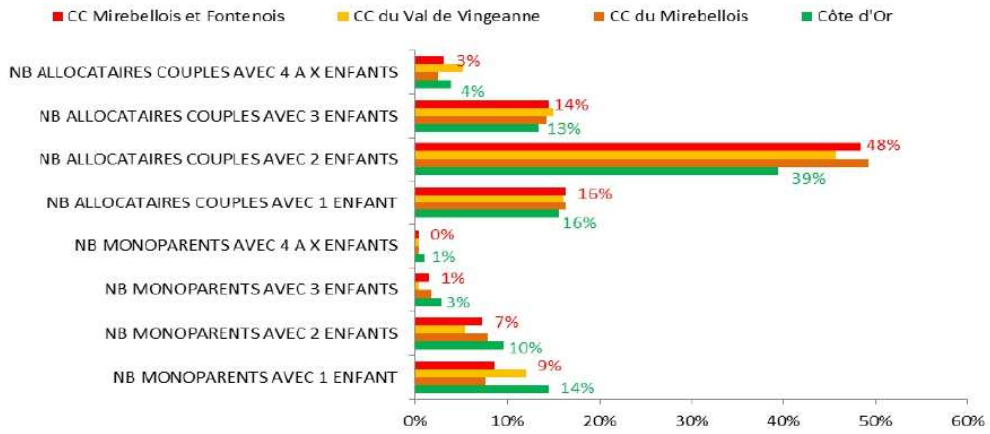

Source Caf base communale allocatiares dec 2019

- **673 familles avec enfants de moins de 6 ans :** 8 % sont des familles mono parentales,
  - 8% Mirebellois et 7% Val de Vingeanne ; département : 15 % .
- **352 Familles avec enfants de 6 à 11 ans :** 15 % sont des familles mono parentales
  - 14% Mirebellois et 17% Val de Vingeanne ; département :24 % .
- **669 Familles avec enfants de 12 à 15 ans :** 19 % sont des familles mono parentales
  - 20% Mirebellois et 14% Val de Vingeanne ; département : 28 % .
- **236 Familles avec enfants de 16 à 17 ans** : 23 % sont des familles mono parentales
  - 24% Mirebellois et 22% Val de Vingeanne ; département : 34 % .

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2017 :

Le taux de divorce sur la communauté de communes est de 4.9 % (Département 6.8)
Source : Insee, RP2017 exploitation principale

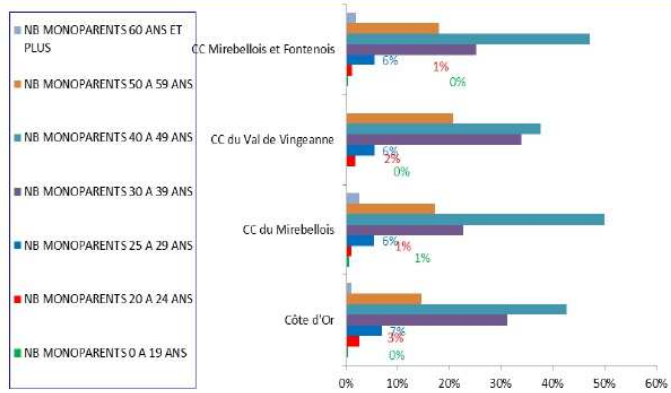

Sources base ccommunale allocataires Caf

Revenus des ménages allocataires

Revenus des ménages	Communauté de communes	Côte-d'Or
Nombre de ménages fiscaux en 2018	5017	228 254
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	55.3	54,3
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	23210	22 400
Taux de pauvreté en 2018, en %	7.5	11,2

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans () -	Communauté de communes			Département		
	2007	2012	2017	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	325	427	419	21 893	27 035	29 201
Taux de chômage en %	6	7.4	7.1	8,8	10,7	11,7
Taux de chômage des hommes en %	4.9	7.6	6.8	7,8	10,2	11,4
Taux de chômage des femmes en %	7.2	7.1	7.3	10	11,2	12,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55.5	45.5	49.7	54,3	50,9	50,8

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Emploi par catégorie socio professionnelle en 2017

Plombières-les-Dijon	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	2762	100	2668	100	2733	100
Salariés	2172	78,6	2022	75,8	2140	78,3
dont femmes	1067	38,6	1089	40,8	1112	40,7
dont temps partiel	450	16,3	434	16,3	399	14,6
Non-salariés	590	21,4	645	24,2	593	21,7
dont femmes	158	5,7	175	6,5	170	6,2
dont temps partiel	39	1,4	60	2,2	61	2,2

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Les revenus des allocataires

% d'allocataires dont les ressources brutes mensuelles sont	Val de Vingeanne	Mirebellois	Mirebellois et Fontenois	Côte d'Or
nulles ou inférieures à un demi SMIC mensuel net de l'année de référence des ressources (tranche 1).	21%	13%	15%	25%
comprises entre un demi et trois quarts de SMIC mensuel net de l'année de référence des ressources (tranche 2).	4%	5%	5%	7%
comprises entre trois quarts et un SMIC mensuel net de l'année de référence des ressources (tranche 3).	5%	3%	4%	7%
comprises entre un et un et demi SMIC mensuel net de l'année de référence des ressources (tranche 4).	15%	12%	12%	19%
supérieures à 1 et demi SMIC mensuel net de l'année de référence des ressources (tranche 5	55%	67%	64%	42%

« Dépendance » aux prestations Caf : Répartition des allocataires selon la part représentée par les prestations Caf dans leurs ressources brutes (ressources + prestations)

% prestations (ressources brutes déclarées + PF)	CC du Val de Vingeanne	CC du Mirebellois	CC Mirebellois et Fontenois	Côte d'Or
100%	12%	7%	8%	11%
99,99% à 75 %	4%	3%	3%	4%
74,99% à 50 %	4%	4%	4%	6%
49,99% à 25 %	12%	11%	11%	16%
moins de 25 %	69%	75%	74%	63%

Source Base Communale Allocataires dec2019

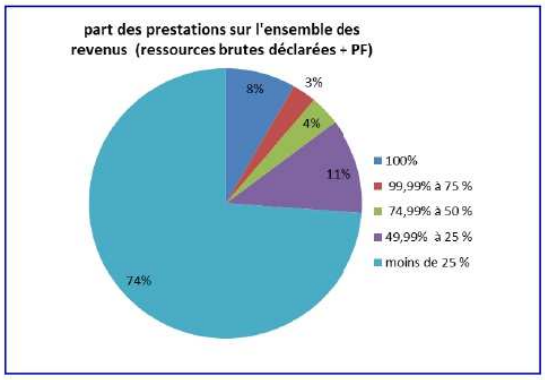

Un allocataire est dit « dépendant des prestations familiales » si ces dernières représentent 50% et plus des revenus du foyer.

Les prestations versées par la Caf

Nombre d'allocataires bénéficiaires par grandes familles de prestations

Données Caf au 31 décembre 2019	Côte d'Or	CC du Mirebellois	CC du Val de Vingeanne	CC Mirebellois et Fontenois
NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	108 972	1 459	472	1931
NOMBRE PRESTATIONS LEGALES VERSEES	190 380	2 583	845	3428
NB ALLOCATAIRES AVEC PRESTATION ENTRETIEN VERSABLE	41 366	871	254	1125
NB ALLOCATAIRES AVEC PRESTATION ENFANCE VERSABLE	14 648	301	86	387
NB ALLOCATAIRES AVEC AIDE LOGEMENT VERSABLE	53 445	378	140	518
NB ALLOCATAIRES BENEFICIAIRES MINIMA SOCIAUX	17 928	209	89	298
NB ALLOCATAIRES AVEC PPA VERSABLE	35 946	387	125	512

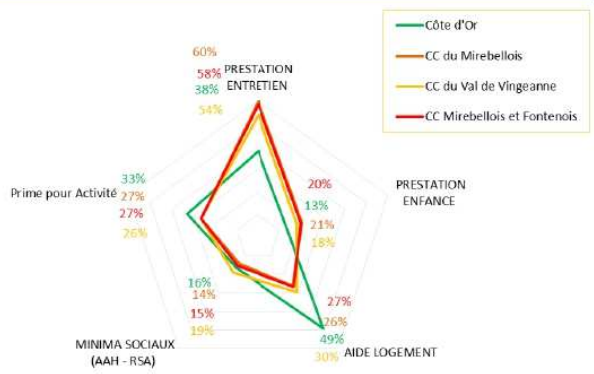

Source Caf – bases communale allocataires décembre 2019

Catégories et types de logements

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	5 233	100	5 643	100	5 889	100
Résidences principales	4 427	84,6	4 809	85,2	5 075	86,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	490	9,4	432	7,7	384	6,5
Logements vacants	315	6	403	7,1	431	7,3
Maisons	4 835	92,4	5 212	92,4	5 411	91,9
Appartements	368	7	411	7,3	454	7,7

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007		2012		2017			
Résidences principales selon le statut d'occupation	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	4 427	100	4 809	100	5 075	100	12 284	17,9
Propriétaire	3 636	82,1	3 944	82	4 177	82,3	10 350	20,1
Locataire	672	15,2	762	17,2	821	16,2	1 793	6,6
dont d'un logement HLM loué vide	165	3,7	194	4	199	3,9	467	9,2
Logé gratuitement	119	2,7	103	2,1	78	1,5	141	17,7

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Les aides au logement versées par la Caf

NOM NIVEAU GEOGRAPHIQUE	CC du Mirebellois	CC du Val de Vingeanne	CC Mirebellois et Fontenois
SOMME MONTANTS AIDES AU LOGEMENT VERSEES	78 943 €	25 231 €	104 174 €
ALF	19 063 €	7 359 €	26 422 €
ALS	11 702 €	11 820 €	23 522 €
APL	48 177 €	6 053 €	54 230 €

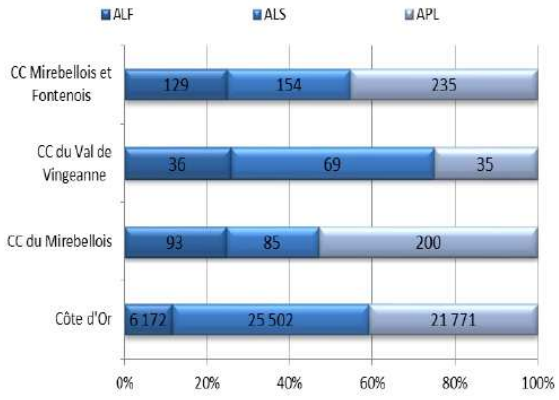

glossaire

DEFINITION DONNEES INSEE

Population légale Insee :
Population légale année n, **en vigueur le 1er janvier année n +3** (*publiée au journal officiel en vigueur le* 1er janvier année n +3*):*
Consolidation des 5 dernières années d'enquête (*année n-2, année n-1, année n , année n+1, année n+2*)= population millésimée *année n en vigueur 1er janvier année n+3*

Les naissances domiciliées sont les naissances, comptabilisées au lieu de résidence de la mère lorsque celui-ci est renseigné. Elles sont dressées à partir des bulletins statistiques de l'état civil, établis par les maires, au moment et dans la commune où ont lieu les naissances.
Toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié.
Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie.
Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Le taux de natalité
Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Âge
L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2016, un individu né le 10 octobre 1935 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.
Remarque(s)
Depuis 2004, les âges sont tous exprimés en années révolues.

Indice de jeunesse (Insee)

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.
Un indice de 100 = 100 jeunes individus de moins de 20 ans pour 100 individus de 60 ans et plus.
Un indice de 90 = 90 jeunes individus de moins de 20 ans pour 100 individus de 60 ans et plus.

L'**indice de vieillissement** de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de **vieillissement** de la population. Plus l'**indice** est élevé, plus le **vieillissement** est important.

Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation
(UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
Le revenu disponible comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le seuil de bas revenus est estimé chaque année par l'Insee à partir de l 'ERFS (Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux).
Pour estimer le seuil de bas de revenu une année postérieure à la dernière ERFS disponible, l'Insee fait évoluer le dernier seuil connu comme les prix à la consommation
Les seuils de bas revenus sont établis à partir d'un concept de niveau de vie avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi). L'échelle d'équivalence utilisée est l'échelle OCDE modifiée, avec + 0,2 unité de consommation pour les familles monoparentales.
On prend en compte un seuil calculé sans les revenus financiers imputés.

Indice de dépendance économique :
L'indice de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et plus de 60 ans) et la population en âge de travailler (20-59 ans).

DEFINITION Direction Générale des Finances (DGF)

Potentiel financier par habitant

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.
Le potentiel financier est ici rapporté à la population DGF (population municipale INSEE + résidences secondaires).

DEFINITION DONNEES CAF

La notion d'**isolé** couvre tout allocataire sans conjoint ni enfant à charge.
La notion de **retraité** couvre tout allocataire retraité, inapte entre 60 et 65 ans, et pré retraité.
La notion de **mono parent** diffère selon les sources. En CAF, un mono parent est un parent seul ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s) au sens de la législation des prestations familiales.

La notion de population couverte comprend les allocataires et leur conjoint, enfant(s), et autres(s) personne(s) à charge éventuels.

Le taux de couverture indique le nombre de personnes couvertes par une prestation Caf au mois de décembre de l'année n rapporté au nombre d'habitants population officielle en vigueur Insee au p1er janvier de l'année n+1.

Enfants à charge : Il s'agit des enfants à charge au sens de la législation familiale. L'âge limite varie en fonction de la prestation.

Prestation entretien : Allocations familiales, Complément familial, Allocation de soutien familial, Allocation de rentrée scolaire, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation journalière de présence parentale.
Prestation naissance jeune enfant : Prestation d'accueil du jeune enfant.
Prestations logement : Aide personnalisée au logement, Allocation de logement familiale, Allocation de logement sociale.
Revenu garanti et complément : Revenu de solidarité active, Allocation aux adultes handicapés, complément AAH, Revenu de solidarité (DOM).
La notion de bénéficiaires de minima sociaux recouvre les allocataires percevant l'une des trois prestations : Allocation aux adultes handicapés, Revenu de solidarité active, Revenu de solidarité (Dom uniquement).

L'allocataire dépendant est l'allocataire pour lequel les prestations représentent plus de la moitié des ressources.

Population référence du RUC : il s'agit de l'ensemble des allocataires, hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée.
Le **seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes.
En 2015, le seuil des bas revenus (applicable aux ressources 2014) était de **1043 euros.**
Population à bas revenus : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.
Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles. monoparentales.
Taux de pauvreté des allocataires : part des allocataires sous le seuil de bas revenus sur total allocataires.

Le **montant moyen des prestations versées par la Caf** rapporte le total des sommes versées au titre de la prestation considérée au mois de décembre au nombre de bénéficiaires de la prestation :
Les **prestations** regroupent AF, CF, ARS, ASF, AAH, AEEH, PAJE, ADI, RSO, AJPP, COMAJPP.

- **Prestation naissance/entretien** : Allocations familiales, Complément familial, Allocation de soutien familial, Allocation de rentrée scolaire, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé, Allocation journalière de présence parentale, Prestation d'accueil du jeune enfant.
- **Prestations logement** : Aide personnalisée au logement, Allocation de logement familiale, Allocation de logement sociale.
- **Revenu garanti** : Revenu de solidarité active, Allocation aux adultes handicapés, complément AAH, Revenu de solidarité (DOM).
- **Autres** : Allocation différentielle.

Les **nouveaux allocataires** regroupent les allocataires qui apparaissent pour la première fois au 31.12 de l'année dans les effectifs allocataires de la Caisse. Il ne s'agit pas du solde entre les effectifs aux 31.12 des 2 années passées

Taux d'activité des familles allocataires : Part des familles allocataires en emploi = (mono parents avec emploi + couples avec deux emplois) / total des familles allocataires avec enfants.

Nombre de places agréées PMI : il s'agit du nombre de places agréées par la PMI pour les enfants de moins de 6 ans et financées par la CAF via la Prestation de Service Unique (ce nombre ne prend pas en compte les places de micro-crèche financées par la PAJE-CMG).
Nombre d'enfants inscrits : cette information est fournie par les gestionnaires d'équipement à titre indicatif, elle peut ne pas être exhaustive.

Nombre de RAM : il s'agit du nombre de RAM dont le "siège" se situe sur le territoire étudié. A contrario, un territoire peut être couvert par un RAM dont le siège n'est pas présent sur ce territoire.

Nombre d'équivalents temps plein : cet indicateur correspond au nombre (en ETP) de professionnels de la Petite Enfance qui "animent" le RAM.

DEFINITION QUOTIENT FAMILIAL CNAF (QFCNAF)

QFCNAF = (Ressources imposables annuelles - abattements sociaux) / 12 + P.F mensuelles avant CRDS)/ Nombre de parts CAF	
Nombre de parts en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des PF	
Le ou les parents	2
1° enfant à charge	0,5
2° enfant à charge	0,5
3° enfant à charge	1
Par enfant supplémentaire	0,5
Par enfant bénéficiaire AES mensuelle ou dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50 %	1

Places d'accueil en EAJE

Les places retenues dans la définition nationale du comptage des places sont celles des Eaje dont :

- L'autorisation de fonctionnement est en vigueur ou en cours de validation au 31 décembre de l'exercice concerné ;
- L'autorisation de fonctionnement est présente dans Maia (pour les Eaje Psu, sous forme d'agrément confirmé ou temporaire) ;
- Un droit réel ou une charge à payer est strictement positif sur cet exercice (pour les Eaje Psu) ;
- Une attestation mensuelle est recensée sur le tiers Cmg (pour les Eaje Paje).

Revenus des allocataires

NB ALLOCATAIRES TRANCHE 1 PF/RESSOURCES BRUTES

Nb d'allocataires pour lesquels les prestations représentent 100% des Ressources Brutes déclarées + prestations. Les montants des compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9ème, l'ARS est prise pour 1/12ème.

NB ALLOCATAIRES TRANCHE2 PF/RESSOURCES BRUTES

Nb d'allocataires pour lesquels les prestations représentent de 75% à moins de 100% des Ressources Brutes déclarées + prestations. Les montants des compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9ème, l'ARS est prise pour 1/12ème.

NB ALLOCATAIRES TRANCHE 3 PF/RESSOURCES BRUTES

Nb d'allocataires pour lesquels les prestations représentent de 50% à moins de 75% des Ressources Brutes déclarées + prestations. Les montants des compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9ème, l'ARS est prise pour 1/12ème.

NB ALLOCATAIRES TRANCHE 4 PF/RESSOURCES BRUTES

Nb d'allocataires pour lesquels les prestations représentent de 25% à moins de 50% des Ressources Brutes déclarées + prestations. Les montants des compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9ème, l'ARS est prise pour 1/12ème.

NB ALLOCATAIRES TRANCHE 5 PF/RESSOURCES BRUTES

Nb d'allocataires pour lesquels les prestations représentent moins de 25% des Ressources Brutes déclarées + prestations. Les montants des compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9ème, l'ARS est prise pour 1/12ème.

Le Taux d'effort des bénéficiaires d'une aide au logement

Le taux d'effort est le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages.

Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles excluent le coût du capital immobilisé et diffèrent donc du coût d'usage du logement. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées au logement.

Le revenu inclut les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacement (indemnités maladie et chômage), les retraites et pré-retraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine. Il est mesuré avant le paiement des impôts et n'inclut pas les aides au logement.

Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est défalquée de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire.

Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir «solvabilisateur» des aides.

ANNEXE 2 – Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale éligibles au bonus territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIREBELLOIS FONTENOIS	
Type de Structure	**Adresse de la Structure**
ACCUEIL JEUNES	
Mirebeau	6 bis, place du Général Viard 21310 MIREBEAU SUR BEZE
Fontaine-Française	1, rue de la Villeneuve 21610 FONTAINE FRANCAISE
ALSH EXTRASCOLAIRE	
Belleneuve	4, rue du Mont 21310 BELLENEUVE
Fontaine-Française	Rue des Purots 21610 FONTAINE FRANCAISE
Mirebeau sur-Bèze	52, Grande Rue 21310 MIREBEAU SUR BEZE
ALSH PERISCOLAIRE	
Arceau	3, chemin de la Croix 21310 ARCEAU
Beire le Chatel	1 bis, route de Dijon 21310 BEIRE LE CHATEL
Belleneuve	4, rue du Mont 21310 BELLENEUVE
Bèze	Rue de l'Encloître 21310 BEZE
Fontaine-Française	Rue des Purots 21610 FONTAINE FRANCAISE
Mirebeau sur-Bèze	52, Grande Rue 21310 MIREBEAU SUR BEZE
Renève	Rue du Moulin 21310 RENEVE
RPE	8, place du Général Viard 21310 MIREBEAU SUR BEZE
EAJE	8, place du Général Viard 21310 MIREBEAU SUR BEZE

ADMR	
Type de Structure	**Adresse de la Structure**
EAJE	Bâtiment B, Rue des Murots 21610 FONTAINE FRANCAISE

ANNEXE 2 bis – Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MIREBELLOIS FONTENOIS	
Type de Structure	**Adresse de la Structure**
ESPACE FRANCE SERVICES	6 bis, place du Général Viard 21310 MIREBEAU SUR BEZE
ÉCOLE DES 3 ARTS	6, place du Général Viard 21310 MIREBEAU SUR BEZE
Médiathèque de Mirebeau	6ter place du Général Viard 21310 MIREBEAU SUR BEZE
MIRABELLUM	6ter place du Général Viard 21310 MIREBEAU SUR BEZE
PISCINE INTERCOMMUNALE	Chemin de la Tour 21310 MIREBEAU SUR BEZE
Pilotage du projet de territoire	
Chargé de coopération territorial / thématique **Formations BAFA / BAFD**	

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2022 / 2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Adapter le service aux évolutions de la population et apporter une réponse de proximité aux habitants

- 1.1.Professionnaliser les acteurs
- 1.2. Rendre complémentaires les solutions d'accueil et de parcours des parents RPE/EAJE et développer la qualité de l'accueil Petite Enfance
- 1.3. Renforcer et développer l'offre en matière d'accueil collectif Petite Enfance
- 1.4 Maintenir et développer l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire
- 1.5. Développer et diversifier l'offre de service en direction des jeunes
- 1.6. Renforcer l'accompagnement à la parentalité
- 1.7. Répondre aux besoins des personnes exclues et en situation de précarité du territoire
- 1.8. Faciliter l'accès aux services pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité
- 1.9. Répondre aux besoins des personnes âgées et dépendantes

Décloisonner l'action des services, fédérer les acteurs autour de projets de territoire communs

- 2.1. Mettre en place une fonction de coordinantion et d'animation territoriale
- 2.2. Engager une réflexion sur le développement d'une structure d'animation de la vie sociale
- 2.3. Apporter une réponse adaptée aux demandeurs d'emploi du territoire en fédérant les acteurs de l'emploi et de l'insertion

Renforcer l'information et l'orientation des publics

- 3.1. Maintenir un accompagnement de proximité et favoriser l'accès aux droits
- 3.2. Améliorer l'information et l'orientation sur l'offre de services à destination de tous les publics

ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	CADRE D'ACTIONS
1/ Adapter le service aux évolutions de la population et apporter une réponse de proximité aux habitants	1.1. Professionnaliser les acteurs (directeurs, responsables de sites, agents…)	1.1.1. Poursuivre les actions de formation à destination des agents dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil et de répondre aux difficultés liées au recrutement d'animateurs qualifiés
	1.2. Rendre complémentaires les solutions d'accueil et de parcours des parents RPE/EAJE et développer la qualité d'accueil Petite Enfance	1.2.1. Mettre en synergie les actions portées par le multi-accueil, la micro crèche et le RPE 1.2.2. Renforcer le rôle du RPE et affirmer le Guichet Unique
	1.3. Renforcer et développer l'offre en matière d'accueil collectif Petite Enfance	1.3.1. Réhabiliter le parc existant et proposer de nouvelles offres sur le territoire
	1.4. Maintenir et développer l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire	1.4.1. Adapter les locaux et l'offre de service pour répondre aux besoins des familles 1.4.2. Mettre en œuvre les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires du territoire
	1.5. Développer et diversifier l'offre de service en direction des jeunes	1.5.1. Favoriser l'engagement des jeunes et adapter le fonctionnement des accueils jeunes 1.5.2. Accompagner les jeunes en difficulté d'insertion
	1.6. Renforcer les actions de soutien à la parentalité	1.6.1. Identifier les besoins, renforcer les liens et accompagner les familles
	1.7. Répondre aux besoins des personnes exclues et en situation de précarité du territoire	1.7.1. Développer l'action sociale intercommunale 1.7.2. Renforcer les coopérations entre les différents acteurs pour améliorer la socialisation des personnes exclues et précaires
	1.8. Faciliter l'accès aux services pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité	1.8.1. Mettre en place et soutenir les actions en faveur de l'aide à la mobilité 1.8.2. Veiller à un accès facilité aux services sur le Territoire
	1.9. Répondre aux besoins des personnes âgées et dépendantes	1.9.1. Accompagner les aînés pour favoriser le maintien de l'autonomie 1.9.2. Identifier les besoins d'accompagnement des aidants

2/ Décloisonner l'action des services, fédérer les acteurs autour de projets de territoire communs	2.1. Mettre en place une fonction de coordination et d'animation territoriale	2.1.1. Définir les missions des chargés de « coopération territoriale », de « coordination Enfance-Jeunesse » et de coordination « Petite Enfance »
	2.2. Engager une réflexion sur le développement d'une structure d'animation de la vie sociale	2.2.1. Créer un groupe de travail dédié aux questions de l'animation de la vie sociale 2.2.2. Soutenir et fédérer la vie associative
	2.3. Apporter une réponse adaptée aux demandeurs d'emploi du territoire en fédérant les acteurs de l'emploi et de l'insertion	2.3.1. Créer une dynamique autour de l'insertion et de l'emploi 2.3.2. Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion présents sur le territoire, les collectivités et les entreprises
3/ Renforcer l'information et l'orientation des publics	3.1. Maintenir un accompagnement de proximité et favoriser l'accès aux droits	3.1.1. Poursuivre le développement de France Services 3.1.2. Faciliter l'accès au numérique et l'accompagnement des publics fragiles
	3.2. Améliorer l'information et l'orientation sur l'offre de services à destination de tous les publics	3.2.1. Créer des supports d'information thématiques 3.2.2. Renforcer l'information sur l'offre France Services

Objectif opérationnel 1.1 : Professionnaliser les acteurs (directeurs, responsables de sites, agents…)

Action 1.1.1 : Poursuivre les actions de formation à destination des agents dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil et de répondre aux difficultés liées au recrutement d'animateurs qualifiés

Éléments de contexte

- Une difficulté de recrutement des professionnels d'animation pour les temps périscolaires et extrascolaires (faible attractivité des temps partiels, horaires ou de mobilité complexes).
- Un effort de formation de ces professionnels (formations BAFA, BAFD…) à poursuivre sur le territoire
- Un travail engagé sur la Petite Enfance (analyse de la pratique, matinées pédagogiques, réunion de coordination du territoire) à destination de tous les professionnels.

Objectif(s)

- Développer la qualité des services dits attentionnés (handicap, vulnérabilité familiale) par la formation des encadrants et l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures ALSH et EAJE le lien avec les travailleurs sociaux du territoire.
- Accompagner la professionnalisation des animateurs afin d'améliorer la qualité de l'accueil proposé et réduire la précarité des contrats de travail.
- Poursuivre le travail engagé sur le secteur de la Petite Enfance.

Descriptif de l'action

- Elaboration d'un plan d'action pour recruter, former et fidéliser les animateurs périscolaires :
  - Communication élargie pour des recrutements territoriaux, accueil de stagiaires, contrats d'alternance…
  - Intégration-formation des ATSEM sur ces postes, en vue de stabiliser les équipes et d'assurer une continuité éducative de l'accueil des enfants.
- Elaboration d'un plan de formation pour les agents (référents, animateurs, agents techniques) tenant compte des objectifs PEDT, projets PE du territoire.
- Petite Enfance : Engager la structuration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap par la formation des équipes et le travail avec la plateforme ressource handicap.
- Poursuite des temps d'analyse de la pratique et des matinées pédagogiques pour la Petite Enfance et mise en place pour l'Enfance Jeunesse.

Périmètre de l'action

- Publics visés : équipes périscolaires, agents techniques restauration, personnels des EAJE et du RPE
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- FRANCAS, CEMEA, CNFPT, Divers intervenants extérieurs spécifiques, Plateforme – handicap PEP, référent santé accueil inclusif, CAF, PMI, écoles et instituts de formation, IRTESS, Education nationale, ADMR

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : agents CCMF, intervenants extérieurs, personnel de l'ADMR
- Moyens financiers mobilisés : CCMF, Fonds Public et territoire / Caf

Échéancier de l'action :

- Durée de la CTG

Indicateurs de suivi

- Bilan des ressources humaines mobilisées, bilan du plan de formation
- Nombre de formations réalisées et nombre de personnes formées
- Régularité de présence du personnel dans les structures

Objectif opérationnel 1.2 : Rendre complémentaires les solutions d'accueil et de parcours des parents RPE/EAJE et développer la qualité d'accueil Petite Enfance

Action 1.2.1 : Mettre en synergie les actions portées par la Petite-crèche, la micro crèche et le RPE

Eléments de contexte
Le pôle Petite Enfance de la Communauté de Communes coordonne l'ensemble de l'accueil et de l'action Petite Enfance du territoire.
Les structures sont réparties sur tout le territoire communautaire, pouvant rendre difficile une coordination continue.

Objectif(s)
- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience.
- Soutenir et suivre les actions portées par les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant sur le territoire.
- Adapter l'offre de service à des besoins d'accueil spécifiques (enfants en situation de handicap, familles en parcours d'accompagnement social, etc).
- Partenariat à renforcer entre acteurs de la Petite Enfance.

Descriptif de l'action
- Renforcement des liens entre les lieux Petite Enfance du territoire (matinées pédagogiques, soirées professionnelles, réunions de coordination), intégrer l'équipe d'un prochain lieu d'accueil.
- Mise en place de projets et d'actions transversales en direction des familles (ateliers cuisine, matinées jeux, réunions avec les parents…)
- Renforcement des liens avec les partenaires du territoire : tisser un réseau de communication en direction des familles (en particulier familles en difficulté, enfants porteurs de handicap...).
- RPE : développer et améliorer la communication avec les travailleurs sociaux.
- Micro-crèche : mise en œuvre du projet pédagogique écrit en 2021, investissement de toute l'équipe dans le projet en cours avec les nouveaux locaux, poursuite des partenariats et soirées professionnelles du service petite enfance
- Développement de nouveaux partenariats (école, le périscolaire, EHPAD).

Périmètre de l'action
- Publics visés : parents et futurs parents
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois, ADMR

Partenaires :
- CAF, PMI, MSA, ADMR, animatrices RPE, directrices des EAJE, assistantes maternelles, parents, référents santé accueil inclusif, autres services CCMF

Moyens mobilisés
- Moyens humains mobilisés : équipes des EAJE / RPE
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF, prestation de gestion des EAJE : + charges liées aux locaux et équipements / PS RPE/FPT

Échéancier de l'action : Durée de la CTG

Indicateurs de suivi
- Nombre d'actions communes
- Nouveaux partenariats conclus
- Evaluation dans le cadre du RPE (bilans)

Objectif opérationnel 1.2 : Rendre complémentaires les solutions d'accueil et de parcours des parents RPE/EAJE et développer la qualité d'accueil Petite Enfance

Action 1.2.2 : Renforcer l'observatoire de l'accueil du jeune enfant

Éléments de contexte

- Une volonté de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois de centraliser l'information sur l'accueil Petite Enfance du territoire.
- Nécessité pour les familles en recherche d'un mode de garde, de recevoir sur un seul lieu, les infos relatives aux places disponibles et tous documents facilitant leur recherche.

Objectif(s)

- Accompagner et informer les parents et les professionnels
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
- Valoriser les actions existantes
- Adapter les sites desservis par le RPE en fonction des besoins du territoire
- Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant

Descriptif de l'action

- Animation de temps accessibles prioritairement aux professionnels (et aux parents) sur tout le territoire.
- Réaliser une veille de court, moyen et long-terme évaluant et anticipant l'offre et les besoins (nombre de naissances, nombre et origine géographique des demandes, nombre et raison des refus, solutions adoptées par les parents en cas de refus...).
- Déploiement d'une nouvelle offre en mobilité dans le cadre des missions du RPE (notamment dans le nouvel équipement à Arceau/Beire).
- Développement d'actions d'information, de communication sur le métier d'assistant maternel (support de communication spécifique, journée d'information sur le métier d'assistant maternel).
- Pérenniser les lieux d'information à destination des parentes et futurs parents sur tout le territoire.

Périmètre de l'action

- Publics visés : parents de jeunes enfants et futurs parents, assistantes maternelles, garde à domicile du parent employeur
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires : Caf, PMI, MSA, EAJE, ADMR, Plateforme handicap PEP

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : 1,5 ETP RPE
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF

Échéancier de l'action : Durée de la CTG

Indicateurs de suivi

- Indicateurs déterminés dans le cadre de l'agrément RPE
- Monenfant.fr
- Taux de participation des partenaires / Taux de fréquentation des usagers

Objectif opérationnel 1.3 : Renforcer et développer l'offre en matière d'accueil collectif Petite Enfance

Action 1.3.1 : Réhabiliter le parc existant et proposer de nouvelles offres sur le territoire

Eléments de contexte

- Le territoire dispose de 2 accueils collectifs : la Petite-crèche de Mirebeau-sur-Bèze et la micro-crèche de Fontaine-Française. Ces deux structures connaissent une forte pression sur l'accueil.
- Les structures d'accueil collectif jouent un rôle d'inclusion et de mixité sociale important puisque la part des enfants inscrits dans une structure collective dont les parents ont des revenus inférieurs au seuil de bas revenu est de 29,6% (22% à l'échelle du département).
- Une augmentation des demandes des familles croissante (au 30/04/2022 : 44 familles en liste d'attente)

Objectif(s)

- Améliorer l'offre existante
- Adapter l'offre de service aux nouveaux des besoins d'accueil sur le territoire.
- Déployer l'accueil collectif et créer une nouvelle offre sur le territoire.
- Veiller dans les futurs locaux aux possibilités d'accueil d'urgence et de dépassement (surfaces et aménagement).

Descriptif de l'action

- Réhabilitation : transferts des locaux devenus inadaptés de la micro crèche de Fontaine-Française et développement de places d'agréments.
- Réhabilitation : RPE Fontaine Française transferts des locaux devenus inadaptés.
- Projet de relocalisation de l'EAJE de Mirebeau avec développement de places d'agréments.
- Création nouvel EAJE secteur Beire/Arceau.

Périmètre de l'action

- Publics visés : familles avec enfants
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois, ADMR

Partenaires : CAF, PMI, ADMR, communes

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : équipes des EAJE / RPE
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : Fonds nationaux et Fonds locaux Caf/bonus territoire, Etat

Échéancier de l'action :

- Durée de la CTG

Indicateurs de suivi

- Taux de couverture, présence d'une liste d'attente
- Nombre d'heures réalisées/ Evolution usagers du RPE et temps animations/permanences
- Evolution de l'accueil dans les nouveaux locaux adaptés

Objectif opérationnel 1.4 : Maintenir et développer l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire

Action 1.4.1 : Adapter les locaux et l'offre de service pour répondre aux besoins des familles

Éléments de contexte

- Une augmentation de la fréquentation sur tous les temps d'accueil et du nombre de repas servis au cours des dernières années, ayant une répercussion sur l'organisation des structures.
- De nouveaux besoins en lien avec la scolarité sur le secteur de Arceau/Beire.

Objectif(s)

- Identifier les partenaires, les financements mobilisables, les possibilités d'accueils, salles existantes…
- Trouver des solutions à court terme afin de permettre de répondre à la demande d'accueil sur la pause méridienne et/ou extrascolaire sur certains secteurs.
- Envisager la création de lieux dédiés à l'accueil de loisirs (péri et/ou extra).

Descriptif de l'action

- Renforcement de la qualité d'accueil en respectant les besoins et les rythmes des enfants.
- Construction de nouvelles structures périscolaires sur les sites Arceau/Beire visant à améliorer la qualité d'accueil des enfants.
- Réflexion autour de la cuisine centrale et de sa capacité de production.

Périmètre de l'action

- Publics visés : enfants et familles
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires

- Caf, élus communautaires, communes, Conseil départemental de la Côte-d'Or, MSA, Éducation nationale.

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : service enfance jeunesse, service restauration scolaire
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : Fonds nationaux/fonds locaux Caf Fonds public, Conseil départemental de la Côte d'Or, Etat

Échéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions
- Evolution de l'offre de service (quantitative et qualitative, nb heures réalisées)
- Partenaires mobilisés
- Construction du nouveau site

Objectif opérationnel 1.4 : Maintenir et développer l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire

Action 1.4.2 : Développer les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sur le territoire

Éléments de contexte

- La Communauté de Communes est signataire d'un Projet Educatif Territorial ayant pour but de développer les activités de loisir, de découverte et d'incitation à la fois culturelles et sportives par cycle éducatifs. Il doit être renouvelé en 2022.
- La fréquentation de certains sites périscolaires a connu une forte augmentation ces dernières années.
- La Communauté de Communes propose une offre bien diversifiée, et parmi les mieux connu du territoire, mais montre un souci d'équité territoriale.

Objectif(s)

- Favoriser l'accès de tous aux structures et aux équipements publics au bénéfice de l'enfance et de la jeunesse et contribuer à la mixité sociale. Poursuivre l'adaptation aux besoins des familles en matière d'accueil péri et extrascolaire.
- Favoriser l'accessibilité financière des accueils périscolaires et la mixité sociale au sein des accueils de loisirs.
- Poursuivre le travail engagé visant à favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap sur l'ensemble des temps d'accueil.
- Inclure davantage les parents dans les projets des différentes structures péri et extrascolaires.
- Elaborer des projets pédagogiques en lien avec les écoles

Descriptif de l'action

- Conclusion d'un nouveau PEDT en 2022, associant les écoles et les différents partenaires et favorisant la continuité et la cohérence des actions pédagogiques.
- Faire évoluer les projets pédagogiques des structures (ex : mise en place d'actions visant à impliquer les parents ; Renforcement du travail avec l'Education nationale dans le cadre du PEDT (complémentarité éducative des temps d'accueil des enfants).
- Poursuite du travail sur la tarification en lien avec doctrine Caf 21, évolution la Grille tarifaire en 2022
- Mise en place et accompagnement des familles à un nouvel outil : le portail familles.

Périmètre de l'action

- Publics visés : enfants et familles, les usagers du périscolaire
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires : Caf, DDCS, communes, Conseil départemental de la Côte-d'Or, MSA, Éducation Nationale, PMI

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : service enfance jeunesse et partenaires engagés.
- Moyens financiers mobilisés : fonctionnement /participation des familles, Caf

Échéancier de l'action - Durée de la CTG

- 2022 : signature PEDT 2022-2025
- 2022 : Evolution tarifaire sur l'aide au temps libre
- 2022 : mise en œuvre du Portail familles

Indicateurs de suivi

- Bilan du PEDT
- Analyse des recettes avant et après nouvelle tarification
- Analyse des fréquentations (effectifs / QF / activités / besoins)
- Evolution accueil publics cibles

Objectif opérationnel 1.5 : Développer et diversifier l'offre de service en direction des jeunes

Action 1.5.1 : Favoriser l'engagement des jeunes et adapter le fonctionnement des accueils jeunes

Éléments de contexte

La Communauté de Communes est signataire d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).
Celui-ci a pour objectif de développer des activités de loisirs, de découverte et d'initiation à la fois culturelles et sportives par cycles éducatifs.
Il recherche une cohérence entre les différents temps de l'enfant et du jeune, et axe son action sur un accompagnement des jeunes sur le long terme : de l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Le travail sur l'autonomie revêt une importance primordiale afin de mieux s'insérer dans la société.

Objectif(s)

- Faire évoluer le fonctionnement de l'Accueil Jeunes aux besoins des adolescents
- Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie locale
- Favoriser l'émergence de projets portés par la jeunesse, contribuant au développement territorial (soutien aux initiatives)
- Assurer une présence éducative sur internet.

Descriptif de l'action

- Identification des besoins des jeunes et mise en place d'actions complémentaires aux dispositifs existants pour l'accueil des jeunes (accompagnement de projet, citoyenneté, ateliers-jeunes du CD…).
- Accompagnement des jeunes et de leurs parents dans les problématiques de jeunesse.
- Lutte contre l'isolement des jeunes (numérique).
- Réflexion sur la mise en place de la PS jeunes.

Périmètre de l'action

- Publics visés : 12 / 17 ans.
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires

- Caf, Conseil Départemental de la Côte d'OR, CRIJ, Maison des adolescents et des parents, Mission Locale, Associations sportives et culturelles, École de musique intercommunale

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : agents CCMF
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : PS Jeunes, Caf, Fonds Publics et Territoires, accompagnement projets jeunes CD 21

Échéancier de l'action

- Durée de la CTG
  - 2022 : Constituer un groupe de travail.
  - 2023-2024 : Déterminer les attentes, les besoins des jeunes et mettre en œuvre des actions.

Indicateurs de suivi

- Bilan d'activité des accueils
- Nombre d'actions favorisant l'accompagnement de l'enfant et du jeune mises en œuvre
- Nombre de projets favorisant la participation des jeunes et ayant permis de développer l'accompagnement des projets

Objectif opérationnel 1.5 : Développer et diversifier l'offre de service en direction des jeunes

Action 1.5.2 : Accompagner les jeunes en difficulté d'insertion

Éléments de contexte
Sur le territoire, même minoritaire, des jeunes rencontrent des difficultés d'insertion. Ils représentent 13,7 % de la classe d'âge 15-24 ans.

Objectif(s)
- Travailler sur un parcours d'insertion avec les jeunes rencontrant des difficultés
- Développer un travail en partenariat avec les acteurs œuvrant auprès des jeunes en difficulté d'insertion

Descriptif de l'action
- Identifier les jeunes en difficulté d'insertion en travaillant avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine.
- Développer des actions pour l'insertion des jeunes par un suivi renforcé de ceux qui ne sont ni en formation, ni en emploi, en lien avec les partenaires emploi/formation.

Périmètre de l'action
- Publics visés : 16/25 ans
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois / Mission Locale

Partenaires
- Mission Locale, CRIJ, Maison des adolescents et des parents, associations locales, partenaires extérieurs œuvrant dans le domaine.

Moyens mobilisés
- Moyens humains mobilisés : agents CCMF, Mission Locale
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF, Mission Locale, CAF

Échéancier de l'action
- Durée de la CTG

Indicateurs de suivi
- Nombre de réunions partenariales
- Nombre de jeunes identifiés
- Nombre d'action mises en place et nombre de jeunes ayant participé aux actions.

Objectif opérationnel 1.6 : Renforcer les actions de soutien à la parentalité

Action 1.6.1 : Identifier les besoins, renforcer les liens et accompagner les familles

Éléments de contexte

Le soutien à la parentalité constitue autant une réponse au besoin d'accompagnement que nombre de parents expriment, qu'un levier essentiel de prévention globale et universelle dans de multiples domaines (santé, réussite scolaire, conséquences néfastes des ruptures familiales…). Sur le territoire, le actions mises en place sont portées par les commissions Enfance-Jeunesse et Petite Enfance Toutefois, le territoire ne dispose pas de vecteur de communication qui centralise et diffuse ces informations aux parents.
En outre, la scolarité et l'accompagnement à la parentalité constitue une préoccupation majeure des familles, avec une attente en matière d'accompagnement scolaire et d'espaces d'échanges.

Objectif(s)

- Identifier les besoins en termes d'accompagnement
- Renforcer les liens avec les famille et l'école
- Accompagner les familles avec des besoins spécifiques

Descriptif de l'action

- Mise en place d'un accompagnement divers aux parents sur des thématiques transversales et notamment sur l'accompagnement scolaire et le lien avec l'Education nationale
- Développement d'actions participatives avec les parents :
  - Faire participer les parents à la vie des structures par l'organisation de temps d'accueil, d'échanges et de débats (ex : organisation d'un forum de la parentalité).
  - Développer des dispositifs d'accompagnement à la scolarité.
- Organisation de temps d'échanges entre la CCMF et les partenaires.
- PE : accompagner les parents dans le « devenir parents »

Périmètre de l'action

- Publics visés : familles
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Services de la CCMF, Caf, Maison des adolescents et de leurs parents de Côte-d'Or (Conseil départemental de la Côte-d'Or), ARS, Education nationale, associations, PETR, référent santé PE

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : coordination enfance jeunesse, coordination petite enfance
- Moyens financiers mobilisés : Fonds Publics et Territoires, appels à projets de la Caf, PS Clas, Reaap

Echéancier de l'action

- Durée de la CTG
  - 2022 : Rencontre partenariale avec la Caf pour identifier les besoins en termes d'accompagnement, repérer et communiquer sur dispositifs existants, déterminer des perspectives d'actions
  - 2022/2023 : Lancement d'un dispositif CAF si un besoin est conforté.
  - 2022 : forum sur la parentalité à Mirebeau-sur-Bèze

Indicateurs d'évaluation

- Temps d'échanges pour favoriser l'interconnaissance des acteurs
- Nb d'actions mises en place
- Evolution du service rendu aux familles (information/orientation, accompagnement)

Objectif opérationnel 1.7 : Répondre aux besoins des personnes exclues et en situation de précarité du territoire

Action 1.7.1 : Développer l'action sociale intercommunale

Éléments de contexte

- Une augmentation de la précarité même si elle demeure plus faible que sur d'autres territoires.
- Des manques identifiés en termes d'aides sociales.

Objectif(s)

- Affiner le diagnostic des phénomènes de précarité sur le territoire.
- Lancer une réflexion destinée à renforcer les aides en direction des ménages les plus défavorisés (aide alimentaire, énergie, aide d'urgence...).
- Renforcer les coopérations entre acteurs de l'insertion, du social et de l'animation pour améliorer la socialisation des personnes exclues et en situation de précarité.

Descriptif de l'action

- Rencontre des acteurs de la solidarité, des institutions et des associations œuvrant dans le domaine, pour affiner le diagnostic sur les besoins et envisager les pistes d'évolution.
- Animation d'une réflexion avec les communes et le Conseil départemental sur le rôle des CCAS ou la création d'un CIAS.
- Création de logements d'urgence à Fontaine-Française.

Périmètre de l'action

- Publics visés : public en situation de précarité
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Services de la CCMF, communes, Caf, Conseil départemental, associations œuvrant dans le champ de l'action sociale, de la solidarité, de la santé et de la prévention.

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : services intercommunaux et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés : CCMF, Conseil départemental de la Côte-d'Or, Etat

Echéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs d'évaluation

- Groupes de travail mis en place

Objectif opérationnel 1.7 : Répondre aux besoins des personnes exclues et en situation de précarité du territoire

Action 1.7.2 : Renforcer les coopérations entre les différents acteurs pour améliorer la socialisation des personnes exclues et précaires

Éléments de contexte

Des manques identifiés en termes d'isolement social et une certaine « invisibilité » avec des personnes isolées et précaires qui ne sont pas en mesure de fréquenter des activités de loisirs.

Objectif(s)

- Valoriser l'accueil des familles en parcours d'insertion.
- Faciliter l'accueil des enfants des familles vulnérables afin de favoriser l'intégration socioprofessionnelle des parents.
- Permettre un meilleur accès à des activités sociales.

Descriptif de l'action

- Envisager la labellisation AVIP pour un ou plusieurs EAJE.
- Favoriser l'accessibilité des familles vulnérables aux structures d'accueil (EAJE, ALSH, MC).
- Renforcer les habitudes de travail entre acteurs afin d'orienter et accompagner les publics visés vers des activités sociales.
- Mise en place d'actions ponctuelles visant la socialisation du public visé.
- Signature d'un protocole territorial de partenariat avec le Conseil départemental

Périmètre de l'action

- Publics visés : public en situation de précarité et d'isolement social
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Services de la CCMF, communes, Caf, Conseil départemental de la Côte-d'Or, offices intercommunaux, associations œuvrant dans le champ de l'action sociale…

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés : CCMF

Echéancier de l'action

- Durée de la CTG
- 2022 : signature protocole de partenariat avec le Conseil départemental de Côte-d'Or

Indicateurs d'évaluation

- Orientation des publics vers des activités sociales
- Nb de familles vulnérables accueillies dans les structures
- Nb d'actions mises en place
- Nb de participants aux actions menées
- Labélisation AVIP
- Signature du protocole territorial de partenariat avec le Conseil départemental de Côte-d'Or

Objectif opérationnel 1.8 : Faciliter l'accès aux services pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité

Action 1.8.1 : Mettre en place et soutenir les actions en faveur de l'aide à la mobilité

Éléments de contexte

- Un territoire résidentiel avec 60 % des actifs travaillant hors du territoire.
- 1 habitants sur 5 du territoire pouvant potentiellement avoir des difficultés à se déplacer.

Objectif(s)

- Proposer des solutions de mobilité adaptées aux personnes vulnérables
- Développer et optimiser les transports en commun sur le territoire
- Promouvoir les modes actifs comme solution de mobilité sur les déplacements de courte distance
- Proposer des alternatives aux déplacements centrés sur le véhicule individuel

Descriptif de l'action

- Mener une réflexion sur le développement d'un service de transport à la demande en faveurs des personnes vulnérables (ex : chèques taxi).
- Mener une réflexion sur la création de nouvelles solutions de mobilité (service de transport à la demande, covoiturage, taxi collectif…).
- Communiquer sur les solutions existantes en matière de covoiturage
- Elargir la couverture en aires de covoiturage sur le territoire
- Engager une réflexion avec les autorités compétentes en matière de transports collectifs.
- Mener une réflexion sur l'instauration d'aides financières en faveur de la mobilité

Périmètre de l'action

- Publics visés : personnes âgées ou à mobilité réduite, personnes en difficulté économique ne disposant pas d'un véhicule ou du permis de conduire…
- Périmètre géographique : Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires : Services de la CCMF, communes, Caf, Conseil départemental de la Côte-d'Or, PETR, associations locales…

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés : CCMF, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, Conseil départemental de la Côte-d'Or

Echéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs d'évaluation

- Nb de bénéficiaires d'aide à la mobilité
- Actions de communication
- Solutions mises en œuvre

Objectif opérationnel 1.8 : Facilité l'accès aux services pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité

Action 1.8.2 : Veiller à un accès facilité aux services du territoire

Éléments de contexte
Une question de la mobilité qui ne se limite pas à l'accès à l'emploi et à la formation mais qui s'étend également en termes d'accès aux services intercommunaux aux loisirs et à la santé sur le territoire sur le territoire.

Objectif(s)
- Définir une stratégie d'accès aux services du territoire.
- Concevoir des locaux communautaires adaptés aux besoins de l'EPCI et plus accessibles pour les habitants.
- Faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Descriptif de l'action
- Développer de nouvelles stratégies d'accompagnement des usagers (actions collectives ponctuelles, rendez-vous délocalisés…).
- Construction de maison de santé réparties de manière homogène sur le territoire.
- Réflexion sur la construction d'un nouveau siège social pour la Communauté de Communes afin de concevoir des locaux communautaires adaptés aux besoins de l'EPCI et plus accessibles pour les habitants.

Périmètre de l'action
- Publics visés : habitants du territoire
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires : Services de la CCMF, communes, partenaires œuvrant dans le domaine, associations…

Moyens mobilisés
- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés : CCMF, communes, Conseil départemental de la Côte-d'Or, Etat

Echéancier de l'action
- Durée de la CTG

Indicateurs d'évaluation
- Nb de permanences délocalisées et d'actions hors les murs
- Construction de maisons de santé

Objectif opérationnel 1.9 : Répondre aux besoins des personnes âgées et dépendantes

Action 1.9.1 : Accompagner les aînés pour favoriser le maintien de l'autonomie

Éléments de contexte

Le vieillissement de la population s'accentue sur le territoire et avec lui la proportion de personnes dépendantes. Des besoins en matière de service de proximité au quotidien ont été exprimés par les personnes âgées afin de favoriser le maintien de l'autonomie. Il existe des enjeux en matière de coordination des professionnels intervenant auprès des personnes âgées.

Objectif(s)

- Informer et orienter les personnes âgées sur les dispositifs existants en matière de maintien de l'autonomie.
- Favoriser une action coordonnée des actions en direction des personnes âgées et dépendantes.

Descriptif de l'action

- Accompagnement et orientations des ainés dans leurs démarches de rénovation et d'adaptation de leur habitat en lien avec les acteurs dans le domaine
- Mettre en place des actions de prévention, en lien avec le PETR et les acteurs œuvrant dans le domaine.
- Renforcer la coopération avec les partenaires afin de mettre en place un process permanent de remontée des besoins des personnes âgées et de leurs aidants afin d'améliorer la connaissance des besoins. Création d'une fonction de recueil et de centralisation des besoins au lieu d'accueil et d'information à destination des personnes âgées et de leurs aidants (France Services).

Périmètre de l'action

- Publics visés : personnes âgées et dépendantes
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Conseil départemental, PETR, structures d'accueil collectifs, Services de soins infirmiers à domicile, professionnels de santé, acteurs organismes d'aide et s'accompagnement à domicile, associations œuvrant dans le domaine.

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés : CCMF, Conseil départemental de la Côte-d'Or, Etat, Conférence des financeurs

Echéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs d'évaluation

- Nb d'actions de préventions mises en place
- Nb de réunion du réseau
- Bilan du recueil des besoins

Objectif opérationnel 1.9 : Répondre aux besoins des personnes âgées et dépendantes

Action 1.9.2 : Identifier les besoins d'accompagnement des aidants

Éléments de contexte

Aidant : une situation qui nécessite patience, temps et énergie afin de prendre soin du proche fragilisé. Le manque de temps, la fatigue physique et la complexité des démarches administratives représentent les trois principaux obstacles auxquels se heurtent les aidants. Viennent ensuite le manque de soutien moral, d'information sur le rôle et les droits des aidants, de ressources financières, de compétences… Des difficultés qui prennent plus ou moins d'importance selon l'âge de l'aidant, sa situation professionnelle, selon qu'il vit avec la personne aidée…

Objectif(s)

- Accompagner et soutenir les aidants

Descriptif de l'action

- Recenser auprès des partenaires les actions en lien avec l'accompagnement des aidants déjà mises en œuvre.
- Sensibiliser les différents acteurs et partenaires à la nécessité d'identifier les besoins d'accompagnement des aidants.
- Instaurer un process de remontée des besoins avec le lieu d'accueil et d'information à destination des personnes âgées et de leurs aidants (France Services) afin de faciliter la transmission des besoins au Conseil départemental, au gestionnaire de cas.

Périmètre de l'action

- Publics visés : aidants
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Conseil départemental, PETR, structures d'accueil collectif, organismes d'aide et d'accompagnement à domicile, Réseau Alzheimer Bourgogne Franche Comté, associations œuvrant dans le domaine

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés : Conseil départemental de la Côte-d'Or

Echéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs d'évaluation

- Bilan annuel du des besoins recensés
- Nb d'actions mises en œuvre sur le territoire

Objectif opérationnel 2.1 : Mettre en place une fonction de coordination et d'animation territoriale

Action 2.1.1 : Définir les missions des chargés de « coopération territoriale », de « coordination Enfance-Jeunesse » et de coordination « Petite Enfance »

Éléments de contexte

- Les postes de coordination déjà existants évoluent vers des postes de coopération en lien avec les objectifs prioritaires de la Cog / Caf.
- Le poste de coopération CTG et le poste de coordination enfance jeunesse et Petite Enfance s'appuient sur les référentiels « métiers » défini par la Caf et le CNFPT.

Objectif(s)

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Communauté de Communes en matière de développement du territoire dans le cadre de la démarche de pilotage de la CTG.
- Assurer le pilotage et l'animation du projet de territoire Petite enfance / enfance jeunesse et les champs d'intervention de la fonction de chargé de coopération.
- Élargir les champs d'interventions de la fonction de coordination (parentalité, Animation Vie Sociale, accès aux droits) afin de :
  - Participer à la définition de la stratégie de mise en place d'une politique d'action sociale globale, avec le concours des signataires et partenaires, des orientations et objectifs opérationnels de la CTG,
  - Participer à la gestion des actions mises en place, appui et ingénierie auprès des acteurs et des pilotes d'action et de groupes de travail,
  - Mettre en relation les différentes thématiques,
  - Évaluer les demandes et les attentes des familles, des habitants et les qualifier en besoins,
  - Évaluer les actions, diffuser les bilans aux partenaires.

Descriptif de l'action :

- Elaboration des fiches de poste des « chargé de coopération CTG », de « chargé de coordination enfance/jeunesse » et de « chargé de coordination Petite Enfance »
- Evolution des instances de coordination et de pilotage

Périmètre de l'action

- Publics visés : Usagers des services communautaires, Elus communautaires, partenaires éducatifs et sociaux, habitants, communes
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires : CAF

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : services de la CCMF
- Moyens financiers mobilisés : CAF / CTG

Échéancier de l'action

- 2022 : définition des besoins et des moyens en lien avec le cahier des charges relatif à la coordination CTG
- Convention de pilotage à redéployer jusqu'à 2025

Indicateurs de suivi

- Évaluation selon les référentiels métiers : chargé de coopération et coordination enfance jeunesse / petite enfance et fiches de postes (documents Caf 21)
- Nombre d'instances
- Nouveaux partenariats conclus

Objectif opérationnel 2.2 : Engager une réflexion sur le développement d'une structure d'animation de la vie sociale

Action 2.2.1 : Créer un groupe de travail dédié aux questions de l'animation de la vie sociale

Éléments de contexte

- Le territoire bénéficie d'une vie associative riche mais n'est pas doté d'une offre d'animation de la Vie Sociale.
- Une absence de structure fédératrice sur le territoire et un déficit d'interconnaissance des partenaires et des actions menées.

Objectif(s)

- Fédérer les services, les élus et les partenaires de la CCMF autour de ce projet commun sur le long terme.
- Préfigurer concrètement les modalités de développement d'une structure d'Animation de la Vie Sociale sur le territoire.

Descriptif de l'action

- Identifier les partenaires et acteurs à associer au groupe de travail, et notamment les élus et les partenaires.
- Constituer le groupe de travail en y associant les élus et les partenaires concernés par les questions d'Animation de la Vie Sociale et d'espaces dédiés.
- Identifier les financements mobilisables et les porteurs de projet potentiels.

Périmètre de l'action

- Publics visés : habitants du territoire
- Périmètre géographique : CCMF

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- CAF, Conseil départemental de la Côte-d'Or, offices intercommunaux, associations locales, fédération des centres sociaux

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : services de la CCMF
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF

Échéancier de l'action

- 2022-2024 : mise en place du groupe de partenaires

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions annuelles du groupe de travail – (rencontre / formation)
- Nombre de participants
- Restitutions groupe de travail / élus communautaires

Objectif opérationnel 2.2 : Engager une réflexion sur le développement d'une structure d'animation de la vie sociale

Action 2.2.2 : Soutenir et fédérer la vie associative

Éléments de contexte

- La Communauté de Communes a développé ou soutenu depuis plusieurs année une offre importante et diversifiée, en matière de vie associative, de culture et de sports. Le territoire accueille 134 associations qui œuvrent dans différents domaines (sport, culture, animation locale…)
- L'EPCI joue un rôle de structuration à l'échelle du territoire à travers 2 offices intercommunaux dont le rôle est amené à se développer dans une logique de fédération des associations.
- La Communauté de Communes ambitionne la construction d'un projet culturel et sportif à l'échelle du territoire.

Objectif(s)

- Poursuivre et optimiser le soutien aux associations
- Permettre un fonctionnement optimisé de la vie associative par une animation renforcée et des démarches de mutualisation

Descriptif de l'action

Plusieurs missions à développer :

1. **Aller vers une meilleure mutualisation des locaux pour les associations** avec un Enjeu de partage à l'échelle de l'ensemble du territoire, indépendamment de la situation communale des associations

   Une mission confiée aux Offices intercommunaux

   - **Recensement des besoins auprès des adhérents** *(type de locaux, créneaux horaires, objet : réunion, animations, stockage…)*
   - **Recensement de l'offre de locaux** (*salle des mairies ; locaux de la CCMF à Mirebeau, Fontaine ; complexe municipal culturel et social de Mirebeau, etc.)*
   - **Rédaction d'une charte de bon fonctionnement** *(assurances, partage des frais, ménage, horaires, gestion des clés, etc.)*
   - **L'organisation des réservations**

2. **Mettre en place un soutien renforcé au fonctionnement des associations e**n mutualisant et optimisant les aides disponibles, mobilisées individuellement et sans coordination
   - Renforcement des formations de gestion, en mutualisant les sessions et en recherchant les appuis existants (Crédit Mutuel, CNDS…)
   - Appui des institutions partenaires via des permanences d'information et de conseils sur le territoire (aides disponibles, conseils sur fonctionnement, montage de projet et recherches de financements…) : Caf, jeunesse et sports, Point d'appui à la vie associative (mission confiée à la Ligue de l'Enseignement **par la DDCS de Côte-d'Or), mobilisation de la réserve civique**
   - Poursuite de l'appui de la CCMF sur la diffusion de la communication associative.
3. **Renforcer les coopérations entre associations et leur participation à la vie sociale du territoire** avec l'évolution du fonctionnement des Offices intercommunaux pour accueillir l'ensemble des associations du territoire.

   Entre associations : renforcement de la mise en réseau au-delà de ce qui existe déjà et fonctionne bien (forum des associations, guide des associations…) : projet annuel fédérateur, soirée conviviale entre les 2 OICF, etc.

Périmètre de l'action

- Publics visés : habitants du territoire
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois (pilotage), Office intercommunaux (animation)

Partenaires : Associations, tous acteurs vie sociale du territoire, habitants, Crédit Mutuel, CNDS, Point d'appui à la vie associative, DDCS de Côte-d'Or, Caf de la Côte-d'Or…

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : moyens humains des Offices intercommunaux
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF

Échéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs de suivi

- Amélioration de la gestion des locaux (nbre de réunions, évènements tenus dans des locaux publics, réalisation de la charte de gestion)
- Nombre de permanences d'appui aux associations mises en place
- Nouveaux financements obtenus par les associations

Objectif opérationnel 2.3 : Apporter une réponse adaptée aux demandeurs d'emploi du territoire en fédérant les acteurs de l'emploi et de l'insertion

Action 2.3.1 : Créer une dynamique autour de l'insertion et de l'emploi

Éléments de contexte

- France Services accueille de nombreux partenaires œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion.
- Le territoire jouit d'une situation favorable en matière d'emploi, mais les jeunes connaissent une situation difficile face au chômage.

Objectif(s)

- Fédérer tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion autour de projets communs.
- Développer des actions à destination des personnes inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle.

Descriptif de l'action

- Affirmer la fonction de 1er accueil (Accueil, information, orientation) de France Services pour favoriser l'accès aux droits en matière d'insertion et d'emploi en accentuant la communication auprès de la population.
- Développer le réseau partenarial emploi/insertion.
- Mise en place d'une animation autour de l'emploi et de l'insertion par l'organisation d'actions collectives en collaboration avec les partenaires (ateliers thématiques, job datings thématiques, forum de l'emploi…).

Périmètre de l'action

- Publics visés : demandeur d'emploi, public inscrit dans un parcours d'insertion professionnel
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi, Conseil départemental de la Côte-d'Or, Défis 21, entreprises locales associations œuvrant dans le domaine

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF

Échéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs de suivi

- Nb d'actions mis en place
- Nb de personnes inscrites sur les actions

Objectif opérationnel 2.3 : Apporter une réponse adaptée aux demandeurs d'emploi du territoire en fédérant les acteurs de l'emploi et de l'insertion

Action 2.3.2 : Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion présents sur le territoire, les collectivités et les entreprises

Éléments de contexte

- France Services accueille une offre de services sur l'accès à l'insertion et l'emploi diversifiée et complémentaire mais qui fonctionne plus comme une juxtaposition de permanences que comme un réseau d'acteurs
- Un manque de lisibilité et une dispersion des initiatives en faveur de l'emploi

Objectif(s)

- Dynamiser le réseau d'acteur afin de rompre l'isolement des partenaires de l'insertion et de l'emploi.
- Favoriser l'interconnaissance entre les entreprises du territoire et les acteurs de l'emploi.

Descriptif de l'action

- Renforcement de la coordination des acteurs par la définition d'un projet partagé et d'engagements réciproques.
- Renforcer les relations avec les entreprises locales avec le soutien de la CCMF.
- Elargissement du réseau de partenaires et développer les contractualisations.
- Animer des moments d'échanges entre les acteurs œuvrant dans le domaine (temps d'échanges thématiques, visites d'entreprises…).

Périmètre de l'action

- Publics visés : demandeur d'emploi, public inscrit dans un parcours d'insertion professionnel
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Défis 21, Mission Locale, Cap emploi, Pôle Emploi, entreprises locales, Conseil départemental de la Côte-d'Or, associations œuvrant dans le domaine

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF

Échéancier de l'action

- Durée de la CTG

Indicateurs de suivi

- Nb de réunions partenariales
- Elaboration d'un projet commun autour de l'emploi et de l'insertion

Objectif opérationnel 3.1 : Maintenir un accompagnement de proximité et favoriser l'accès aux droits

Action 3.1.1 : Poursuivre le développement de France Services

Éléments de contexte

- Créée en 2020, France Services permet aux habitants d'être accompagnés dans leurs démarches administratives, elle assure également un rôle d'information et d'orientation vers les partenaires adéquates.
- Elle accueille une quinzaine de partenaires œuvrant dans différents domaines (action sociale, emploi, insertion, justice, médiation, prévention…)
- France services assure l'accueil du public à Mirebeau-sur-Bèze et ponctuellement à Fontaine-Française.

Objectif(s)

- Renforcer le réseau des partenaires locaux
- Développer la mobilité de France services sur tout le territoire

Descriptif de l'action

- Mettre en place le projet de mobilité au sein du territoire en assurant des temps d'accueil sur rendez-vous dans les mairies qui en font la demande.
- Démarcher les acteurs locaux afin d'élargir l'offre de services de France Services à destination des usagers.

Périmètre de l'action

- Publics visés : habitants du territoire
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Acteurs locaux œuvrant dans le champ de compétence de France Services, communes

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF et partenaires œuvrant dans le domaine
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF, Etat (FNADT, FNFS)

Échéancier de l'action

- Durée de la CTG
  - 2022 : conventionnement avec le département pour le label France Services Côte-d'Or
  - Annuellement : comité de pilotage

Indicateurs de suivi

- Nb de permanences délocalisées
- Nb de personnes reçues lors des permanences délocalisées
- Nb de nouveaux partenaires intégrés à l'offre de service de France Services

Objectif opérationnel 3.1 : Maintenir un accompagnement de proximité et favoriser l'accès aux droits

Action 3.1.2 : Faciliter l'accès au numérique et l'accompagnement des publics fragiles

Éléments de contexte
La dématérialisation des services publics simplifie les démarches pour les usagers – et pour les administrations elles-mêmes. Pourtant, une partie de la population est exclue : certains utilisateurs sont en difficulté face aux outils digitaux. Le numérique ne doit pas fragiliser encore plus des populations souvent précaires qui ont besoin d'avoir accès aux services de prestation sociale.

Objectif(s)
- Mettre en œuvre une offre de services à destination des usagers rencontrant des difficultés face au numérique

Descriptif de l'action
- Déploiement d'actions en lien avec l'accompagnement au numérique sur tout le territoire, animées par le Conseiller Numérique de l'EPCI.
- Animer des ateliers de formation individuels et collectifs à destination des personnes rencontrant des difficultés avec les outils numériques (en lien avec le foyer rural)
- Mettre en place des actions ciblées en faveur des personnes en situations de précarité en lien avec les partenaires œuvrant dans le domaine de l'action sociale (ex : pass numériques du Conseil départemental)

Périmètre de l'action
- Publics visés : habitants du territoire
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :
- Communes, foyer rural, partenaires œuvrant dans le domaine de l'action sociale

Moyens mobilisés
- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : moyens propres CCMF, Conseil départemental de la Côte-d'Or, Etat (ANCT, France Relance)

Échéancier de l'action
- Durée de la CTG
  - 2022 : Mise en œuvre du dispositif Pass Numérique en partenariat avec le Conseil départemental
  - 2023 : Mise en place d'ateliers d'initiation au numérique

Indicateurs de suivi
- Nb d'actions organisées
- Nb de participants aux actions
- Nb de personnes ayant suivi un cursus de formation à l'outil numérique

Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer l'information et l'orientation sur l'offre de services à destination de tous les publics

Action 3.2.1 : Elaborer des supports d'information thématiques

Éléments de contexte

- La Communauté de Communes dispose de divers outils de communication (bulletins trimestriels, site internet, réseaux sociaux)
- Le territoire ne dispose pas d'un vecteur de communication qui centralise et diffuse des informations thématiques

Objectif(s)

- Renforcer la communication sur l'offre de services de la Communauté de Communes

Descriptif de l'action

- Elaboration de guides thématiques se présentant sous formes de fiches pratiques à destination :
  - Des personnes âgées et de leurs aidants recensant l'ensemble de l'offre de services en termes d'activités sociales, de prévention, d'aide et d'accompagnement, solutions d'hébergement, prise en charge à domicile…
  - Des familles recensant l'ensemble des informations concernant les lieux d'accueil, les activités, les actions et les accompagnements proposés sur le territoire et qui couvrent tous les âges de 0 à 18 ans.

Périmètre de l'action

- Publics visés : habitants du territoire
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Ensemble des partenaires de la CCMF

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF

Échéancier de l'action

- 2022 : élaboration du guide à destination des séniors
- 2023 : élaboration du guide à destination des familles

Indicateurs de suivi

- Réalisation des supports de communication
- Définition des modalités de diffusion et d'actualisation

Objectif opérationnel 3.2 : Améliorer l'information et l'orientation sur l'offre de services à destination de tous les publics

Action 3.2.2 : Renforcer l'information sur l'offre France Services

Éléments de contexte

- La Communauté de Communes dispose de divers outils de communication (bulletins trimestriels, site internet, réseaux sociaux)
- Le territoire ne dispose pas d'un vecteur de communication qui centralise et diffuse des informations thématiques

Objectif(s)

- Mieux faire connaître le champ d'action de France Services auprès du public cible

Descriptif de l'action

- Renforcement de la communication sur les services proposés par France Services en élaborant un document d'information et en impliquant les communes et les partenaires locaux (ex : professionnels de santé) dans sa diffusion.
- Organisation de portes ouvertes en collaboration avec l'ensemble des partenaires œuvrant au sein de France Services.

Périmètre de l'action

- Publics visés : habitants du territoire
- Périmètre géographique : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Pilote(s) : Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois

Partenaires :

- Partenaires Frances Services ; association ouvrant dans le domaine de l'action sociale, de la santé, de la solidarité et de la prévention.

Moyens mobilisés

- Moyens humains mobilisés : Services de la CCMF
- Moyens financiers mobilisés (dont financements potentiels) : CCMF, Etat (FNADT, FNFS)

Échéancier de l'action

- 2022 : élaboration du support spécifique à France Services
- 2022 : organisation des premières portes ouvertes ; évènement organisé annuellement

Indicateurs de suivi

- Réalisation des supports de communication
- Définition des modalités de diffusion et d'actualisation
- Nb de partenaires présents lors des portes ouvertes
- Nb de participants aux portes ouvertes

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance de cette convention est assurée conjointement par la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes Mirebellois Fontenois, conformément à l'article 6 de cette convention.

À ce titre, **le comité de pilotage** est composé de :

Pour la Communauté de Communes Mirebellois Fontenois :

- Monsieur le Président ou son représentant,
- Un Vice-Président référent pour la CTG
- De la Direction Générale,
- Du coordinateur du dispositif CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Pour la Caf :

- Madame la Directrice, ou son représentant,
- De la Chargée de Conseil et de Développement en Action Sociale en charge du territoire,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Le comité se réunit au moins une fois par an ; l'année du renouvellement de la CTG est associé l'administrateur référent de la Caf 21.

Un comité technique permettant la préparation des dossiers et leur mise en œuvre sera constitué avec la participation de :

Pour la Communauté de Communes Mirebellois Fontenois :

- Le Vice-Président référent pour la CTG,
- Des Vice-Présidents,
- De la Direction Générale,
- Du coordinateur du dispositif CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Pour la Caf :

- De la Chargée de Conseil et de Développement en Action Sociale en charge du territoire,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ce comité technique se réunira au moins deux fois par an.

Des groupes de travail thématiques :

Ils sont en charge de la réalisation des actions, composés du coordinateur du dispositif CTG, d'acteurs de terrain concernés par la thématique. Un suivi est assuré via le comité technique. Ils se réunissent en fonction des besoins et de l'avancée des actions. L'animation des groupes thématiques est assurée par la Communauté de Communes Mirebellois Fontenois.

ANNEXE 5 – Évaluation

1.1. Professionaliser les acteurs (directeurs, responsables de sites, agents…)	1.1.1. Poursuivre les actions de formation à destination des agents dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil et de répondre aux difficultés liées au recrutement d'animateurs qualifiés	Elaboration d'un plan d'action pour recruter, former et fidéliser les animateurs périscolaires : - Communication élargie pour des recrutements territoriaux, accueil de stagiaires… - Intégration-formation des ATSEM sur ces postes, en vue de stabiliser les équipes et d'assurer une continuité éducative de l'accueil des enfants.		1.1.1/01	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Elaborer un plan de formation pour les agents (référents, animateurs, agents techniques) tenant compte des objectifs Pedt, projets PE du territoire		1.1.1/02	CCMF	PRESIDENT	DG				
		Petite Enfance : Poursuite de la structuration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap par la formation des équipes et le travail avec la plateforme ressource handicap.		1.1.1/03	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Poursuite des temps d'analyse de la pratique et des matinées pédagogiques pour la Petite en fance et mise en place pour l'Enfance Jeunesse		1.1.1/04	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET A. MARTENOT				
1.2. Rendre complémentaires les solutions d'accueil et de parcours des parents RPE/EAJE et développer la qualité d'accueil Petite Enfance	1.2.1. Mettre en synergie les actions portées par la Petite-crèche, la Micro-crèche et le RPE	Renforcement des liens entre les lieux Petite Enfance du territoire		1.2.1/01	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Mise en place de projets et d'actions transversales en direction des familles		1.2.1/02	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Renforcement des liens avec les partenaires du territoire : tisser un réseau de communication en direction des familles		1.2.1/03	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		RPE : développer et améliorer la communication avec les travailleurs sociaux.		1.2.1/04	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Micro crèche : mise en œuvre du projet pédagogique écrit en 2021, investissement de toute l'équipe dans le projet en cours avec les nouveaux locaux, poursuite des partenariats et soirées professionnelles du service petite enfance		1.2.1/05	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Développement de nouveaux partenariats (école, le périscolaire, la MAPA).		1.2.1/06	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Animation de temps accessibles prioritairement aux professionnels, et aux parents, sur tout le territoire.		1.2.2/01	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Réaliser une veille de court, moyen et long-terme évaluant et anticipant l'offre et les besoins		1.2.2/02	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Déploiement d'une nouvelle offre en mobilité dans le cadre des missions du RPE		1.2.2/03	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Développement d'actions d'information, de communication sur le métier d'assistant maternel		1.2.2/04	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Pérenniser les lieux d'information à destination des parentes et futurs parents sur tout le territoire		1.2.2/05	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
1.3. Renforcer et développer l'offre en matière de Petite Enfance	1.3.1. Réhabiliter le parc existant et proposer de nouvelles offres sur le territoire	Réhabilitation : développement de places d'agréments à la micro crèche de Fontaine-Française et transferts des locaux devenus inadaptés		1.3.1/01	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Réhabilitation : RPE Fontaine Française transferts des locaux devenus inadaptés.		1.3.1/02	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Projet de relocalisation de l'EAJE de Mirebeau avec développement de places d'agréments.		1.3.1/03	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Création nouvel EAJE secteur Beire/Arceau.		1.3.1/04	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				

1.4. Maintenir et développer l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire	1.4.1. Adapter les locaux et l'offre de service pour répondre aux besoins des familles	Renforcement de la qualité d'accueil en respectant les besoins et les rythmes des enfants.		1.4.1/01	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Agrandissement et/ou construction de nouvelles structures périscolaires sur les sites d'Arceau et Beire visant à améliorer la qualité d'accueil des enfants.		1.4.1/02	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Réflexion autour de la cuisine centrale et de sa capacité de production.		1.4.1/03	CCMF	D. PETITJEAN	N. HUMBERT				
	1.4.2. Développer les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires du territoire	Conclusion d'un nouveau PEDT en 2022, associant les écoles et les différents partenaires et favorisant la continuité et la cohérence des actions pédagogiques.		1.4.2/01	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Faire évoluer les projets pédagogiques des structures		1.4.2/02	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Poursuite du travail sur la tarification en lien avec doctrine Caf 21, évolution la Grille tarifaire en 2023		1.4.2/03	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Mise en place et accompagnement des familles à un nouvel outil : le portail famille.		1.4.2/04	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
1.5. Développer et diversifier l'offre de service en direction des jeunes	1.5.1. Favoriser l'engagement des jeunes et adapter le fonctionnement des accueils jeunes	Identification des besoins des jeunes et mise en place d'actions complémentaires aux dispositifs existants pour l'accueil des jeunes (accompagnement de projet, citoyenneté...).		1.5.1/01	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Accompagnement des jeunes et de leurs parents dans les problématiques de jeunesse		1.5.1/02	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Lutte contre l'isolement des jeunes (numérique).		1.5.1/04	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Réflexion sur la mise en place de la PS Jeunes		1.5.1/05	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
	1.5.2. Accompagner les jeunes en difficulté d'insertion	Travailler en collaboration avec les partenaires afin d'identifier les jeunes en difficulté d'insertion		1.5.2/01	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Développer des actions pour l'insertion des jeunes par un suivi renforcé de ceux qui ne sont ni en formation, ni en emploi, en lien avec les partenaires emploi/formation.		1.5.2/02	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
1.6. Renforcer l'accompagnement à la parentalité	1.6.1. Identifier les besoins, renforcer les liens et accompagner les familles	Mise en place d'un accompagnement divers aux parents sur des thématiques transversales et notamment sur l'accompagnement scolaire et le lien avec l'Education nationale		1.6.1/01	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Développement d'actions participatives avec les parents : - Faire participer les parents à la vie des structures par l'organisation de temps d'accueil, d'échanges et de débats. - Développer des dispositifs d'accompagnement à la scolarité.		1.6.1/02	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		Organisation de temps d'échanges entre la CCMF et les partenaires.		1.6.1/03	CCMF	I. LAJOUX	A. MARTENOT				
		PE : accompagner les parents dans le « devenir parents »		1.6.1/04	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
1.7. Répondre aux besoins des personnes exclues et en situation de précarité du territoire	1.7.1. Développer l'action sociale intercommunale	Rencontrer les acteurs de la solidarité pour affiner le diagnostics sur les besoins notamment en matière des aides en direction des ménages les plus défavorisés		1.7.1/01	CCMF	C. CHARLOT	DG				
		Animation d'une réflexion avec les communes et le Conseil départemental sur le rôle des CCAS ou la création d'un CIAS.		1.7.1/02	CCMF	C. CHARLOT	DG				
		Création de logements d'urgence à Fontaine-Française.		1.7.1/03	CCMF	C. CHARLOT	DG				
	1.7.2. Renforcer les coopérations entre les différents acteurs pour améliorer la socialisation des personnes exclues et précaires	Envisager la labellisation AVIP pour un ou plusieurs EAJE		1.7.2/01	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET				
		Favoriser l'accessibilité des familles vulnérables aux structures d'accueil (EAJE, ALSH, MC).		1.7.2/02	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET A. MARTENOT				
		Renforcer les habitudes de travail entre acteurs afin d'orienter et accompagner les publics visés vers des activités sociales.		1.7.2/03	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET A. MARTENOT				
		Mise en place d'actions ponctuelles visant la socialisation du public visé.		1.7.2/04	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Signature d'un protocole territorial de partenariat avec le Conseil départemental de la Côte-d'Or		1.7.2/05	CCMF	C. CHARLOT	DG				

1.8. Faciliter l'accès aux services pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité	1.8.1. Mettre en place et soutenir les actions en faveur de l'aide à la mobilité	Mener une réflexion sur la création de nouvelles solutions de mobilité (service de transport à la demande, covoiturage…).		1.8.1/01	CCMF	D. JACQUOT					
		Mener une réflexion sur le développement d'un service de transport à la demande en faveurs des personnes vulnérables (ex : chèques taxi).		1.8.1/02	CCMF	D. JACQUOT					
		Communiquer sur les solutions existantes en matière de covoiturage		1.8.1/03	CCMF	D. JACQUOT					
		Elargir la couverture en aires de covoiturage sur le territoire		1.8.1/04	CCMF	D. JACQUOT					
		Engager une réflexion avec les autorités compétentes en matière de transports collectifs.		1.8.1/05	CCMF	D. JACQUOT					
		Mener une réflexion sur l'instauration d'aides financières en faveur de la mobilité		1.8.1/06	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
	1.8.2. Veiller à un accès facilité aux services sur le Territoire	Développer de nouvelles stratégies d'accompagnement des usagers (actions collectives ponctuelles, rendez-vous délocalisés…).		1.8.2/02	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Construction de maison de santé réparties de manière homogène sur le territoire.		1.8.2/03	CCM / Communes	C. CHARLOT	Communes				
		Réflexion sur la construction d'un nouveau siège social pour la Communauté de communes afin de concevoir des locaux communautaires adaptés aux besoins de l'EPCI et plus accessibles pour les habitants.		1.8.2/04	CCMF	PRESIDENT	DG				
1.9. Répondre aux besoins des personnes âgées et dépendantes	1.9.1. Accompagner les aînés pour favoriser le maintien de l'autonomie	Accompagnement et orientations des ainés dans leurs démarches de rénovation et d'adaptation de leur habitat en lien avec les acteurs dans le domaine		1.9.1/01	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Mettre en place des actions de prévention, en lien avec le PETR et les acteurs œuvrant dans le domaine		1.9.1/02	CCMF / PETR	C. CHARLOT	PETR				
		Renforcer la coopération avec les partenaires afin de mettre en place un process permanent de remontée des besoins des personnes âgées et de leurs aidants afin d'améliorer la connaissance des besoins. Création d'une fonction de recueil et de centralisation des besoins au lieu d'accueil et d'information à destination des personnes âgées et de leurs aidants.		1.9.1/03	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
	1.9.2. Identifier les besoins d'accompagnement des aidants	Recenser auprès des partenaires les actions en lien avec l'accompagnement des aidants déjà mises en œuvre.		1.9.2/01	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Sensibiliser les différents acteurs et partenaires à la nécessité d'identifier les besoins d'accompagnement des aidants.		1.9.2/02	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Instaurer un process de remontée des besoins avec le lieu d'accueil et d'information à destination des personnes âgées et de leurs aidants (France Services).		1.9.2/03	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
2.1. Mettre en place une fonction de coordination et d'animation territoriale	2.1.1. Définir les missions des chargés de « coopération territoriale » et de « coordination Enfance-Jeunesse et Petite Enfance »	Elaborer les fiches de poste des chargé de coopération CTG, de chargé de coordination enfance/jeunesse et de chargé de coordination Petite Enfance		2.1.1/01	CCMF	PRESIDENT	DG				
		Evolution des instances de coordination et de pilotage		2.1.1/02	CCMF	C. CHARLOT	S. POULLETTE				
2.2. Engager une réflexion sur le développement d'une structure d'animation de la vie sociale	2.2.1. Créer un groupe de travail dédié aux questions de l'animation de la vie sociale	Constituer le groupe de travail en y associant les élus et les partenaires concernés par les questions d'Animation de la Vie Sociale et d'espaces dédiés.		2.2.1/01	CCMF	C. CHARLOT	S. POULLETTE				
		Identifier les financements mobilisables et les porteurs de projet potentiels.		2.2.1/02	CCMF	C. CHARLOT	S. POULLETTE				
	2.2.2. Soutenir et fédérer la vie associative	Aller vers une meilleure mutualisation des locaux pour les associations		2.2.2/01	CCMF	D. PETITJEAN	S. MONOT				
		Mettre en place un soutien renforcé au fonctionnement des associations		2.2.2/02	CCMF	D. PETITJEAN	S. MONOT				
		Renforcer les coopérations entre associations et leur participation à la vie sociale du territoire		2.2.2/03	CCMF	D. PETITJEAN	S. MONOT				

2.3. Apporter une réponse adaptée aux demandeurs d'emploi du territoire en fédérant les acteurs de l'emploi et de l'insertion	2.3.1. Créer une dynamique autour de l'insertion et de l'emploi	Affirmer la fonction de 1er accueil (Accueil, information, orientation) de France Services pour favoriser l'accès aux droits en matière d'insertion et d'emploi		2.3.1/01	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Mise en place d'une animation autour de l'emploi et de l'insertion par l'organisation d'actions collectives en collaboration avec les partenaires (ateliers thématiques, job datings, forum de l'emploi…).		2.3.1/02	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT S. POULLETTE				
		Développer le réseau partenarial emploi/insertion		2.3.1/03	CCMF	C. CHARLOT	S. POULLETTE				
	2.3.2. Renforcer les coopérations entre les acteurs emploi/insertion présents sur le territoire auprès des collectivités et des entreprises	Renforcement de la coordination des acteurs par la définition d'un projet partagé et d'engagements réciproques.		2.3.2/01	CCMF	C. CHARLOT	S. POULLETTE				
		Renforcer les relations avec les entreprises locales avec le soutien de la CCMF.		2.3.2/02	CCMF	N. URBANO	S. POULLETTE				
		Elargissement du réseau de partenaires et développer les contractualisations		2.3.2/03	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT S. POULLETTE				
		Animer des moments d'échanges entre les acteurs œuvrant dans le domaine (temps d'échanges thématiques, visites d'entreprises…)		2.3.2/04	CCMF	C. CHARLOT	S. POULLETTE				
3.1. Maintenir un accompagnement de proximité et favoriser l'accès aux droits	3.1.1. Poursuivre le développement de France Services	Mettre en place le projet de mobilité au sein du territoire en assurant des temps d'accueil sur rendez-vous dans les mairies qui en font la demande.		3.1.1/01	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Démarcher les acteurs locaux afin d'élargir l'offre de services de France Services à destination des usagers.		3.1.1/02	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT S. POULLETTE				
	3.2.2. Faciliter l'accès au numérique et l'accompagnement des publics fragiles	Déploiement d'actions en lien avec l'accompagnement au numérique sur tout le territoire, animées par le Conseiller Numérique de l'EPCI.		3.2.2/01	CCMF	C. CHARLOT	A. GAMBA				
		Animer des ateliers de formation individuels et collectifs à destination des personnes rencontrant des difficultés avec les outils numériques (en lien avec le foyer rural)		3.2.2/02	CCMF	C. CHARLOT	A. GAMBA				
		Mettre en place des actions ciblées en faveur des personnes en situations de précarité en lien avec les partenaires œuvrant dans le domaine de l'action sociale		3.2.2/03	CCMF	C. CHARLOT	A. GAMBA Travailleurs sociaux Conseil départemental				
3.2. Améliorer l'information et l'orientation sur l'offre de services à destination de tous les publics	3.2.1. Créer des supports d'information thématiques.	Elaborer d'un guide à destination des personnes âgées et des aidants		3.2.1/01	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Elaborer un guide à destination des familles		3.2.1/02	CCMF	C. CHARLOT	N. BOBLET A. MARTENOT				
	3.2.2. Renforcer l'information sur l'offre France Services	Renforcement de la communication sur les services proposés par France Services en élaborant un document d'information et en impliquant les communes et les partenaires locaux (ex : professionnels de santé) dans sa diffusion.		3.2.2/01	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				
		Organisation de portes ouvertes en collaboration avec l'ensemble des partenaires œuvrant au sein de France Services.		3.2.2/02	CCMF	C. CHARLOT	D. COLNOT				

ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la Communauté de Communes Mirebellois Fontenois en date du 6 décembre 2022

Communauté de communes Mirebellois et Fontenois | 2022 P.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le
ID : 021-200072825-20221206-DL6DEC220501-DE

République Française
Département de la Côte d'Or

Mirebellois et Fontenois
Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 décembre 2022

Date de la Convocation :
1er décembre 2022
Date de mise en ligne sur le site internet :

Nombre de membres et Votes	
En exercice :	50
Présents :	40
Absents :	10
dont suppléés :	0
dont pouvoirs :	4
Votants :	44
- Pour :	44
- Abstention :	/
- Contre :	/

L'an deux mil vingt-deux, le 06 décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, Salle polyvalente Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Georges APERT - Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Charlène COLLET - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICIIAK - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Marie SALILLAS - Nicolas TASSIN - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Christophe CADET - Véronique JEANDET - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME

Étaient absents : Cyril BELLANT - Roland CHAPUIS - Franck GAILLARD - Dominique LONGUI-RENARD - Jean-François MICHON

Ont donné pouvoir : Christophe CADET pouvoir à Nicolas URBANO - Véronique JEANDET pouvoir à Gérard DEGUY - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE pouvoir à Gérard PONSOT - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Didier PETITJEAN

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2022-05-01 : **Convention Territoriale Globale**

Vu l'avis favorable rendu par le Comité stratégique le 15 novembre 2022,

Vu l'avis favorable rendu par la commission mixte Petite Enfance et Enfance jeunesse le 15 novembre 2022,

Le Président rappelle que la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or se sont engagées en 2018 dans une démarche partenariale au travers d'une Convention Territoriale Globale (CTG). A ce titre, la CTG constitue un dispositif qui, au plus près des besoins des familles, décline la mise en œuvre d'actions à partir d'un diagnostic partagé entre l'ensemble des acteurs du territoire.
La CTG a contribué à optimiser l'offre de services existante, à favoriser le développement d'une offre nouvelle et à soutenir la mobilisation de tous les partenaires autour de la réalisation des

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le
ID : 021-200072825-20221206-DL6DEC220501-DE

actions décidées en concertation. Le succès de cette démarche a reposé sur la participation et l'adhésion de l'ensemble des partenaires à sa construction et à sa mise en œuvre.

3 orientations stratégiques ont été développées :

1. **Adapter le service aux évolutions de la population et apporter une réponse de proximité :** Accompagnement à la parentalité / lutte contre l'exclusion et la précarité / facilités d'accès aux services pour ceux qui connaissent des difficultés de mobilité / solutions face à la dépendance des personnes âgées.
2. **Décloisonner l'action des services, fédérer les acteurs autour de projets de territoire communs :** Redéfinition du projet Petite Enfance et Enfance-Jeunesse / Développement d'un espace de vie sociale commun / Réponses adaptées aux demandeurs d'emploi avec une meilleure coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion.
3. **Renforcer l'information et l'orientation des publics :** Accès aux droits / orientation des familles et des personnes âgées sur l'offre existante.

Les points forts de la CTG :

- La Communauté de communes Mirebellois et Fontenois a été précurseur sur la formalisation d'une CTG.
- Une mobilisation des partenaires et une volonté de travailler avec tous les acteurs du territoire.
- La création d'une vice-présidence sur la nouvelle mandature dédiée aux affaires sociales.

Les enjeux et les orientations présentés dans la nouvelle CTG (2022-2027) reposent sur le diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et les ateliers qui ont été animés à cette occasion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

APPROUVE la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or pour la période 2022-2027.

AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 7 décembre 2022

Didier LENOIR
Président

Nicolas URBANO
Secrétaire

Pièces jointes : Convention territoriale globale

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.